

Plan d'action
de l'Ontario contre le
changement climatique

Créer notre avenir durable

Rapport annuel 2007-2008

Protéger notre environnement.



Ontario

Table des matières



Message du ministre de l'Environnement	2
Points saillants	5
Introduction	8
Le plan d'action Ontario vert	10
Le Secrétariat à l'action contre le changement climatique de l'Ontario.....	12
Surveiller les progrès de l'Ontario.....	12
Énergie verte et propre.....	13
Plus d'énergie verte	14
Conservation de l'énergie et énergie verte à la maison	15
Défis et prochaines étapes en matière d'énergie verte et propre	17
Croissance verte : des collectivités plus durables.....	18
Protéger la région boréale du Grand Nord de l'Ontario	21
Défis et prochaines étapes en matière de collectivités vertes.....	22
Transports-Action Ontario 2020.....	23
Autres initiatives de transport	24
Défis et prochaines étapes pour le secteur du transport	25
Écologisation de l'industrie.....	26
Un gouvernement provincial plus vert.....	28
Défis et prochaines étapes pour le secteur de l'industrie.....	29
Création d'une économie verte	30
Création d'emplois par l'écologisation	30
Défis et prochaines étapes en matière de recherche et d'innovation	34
Adaptation au changement climatique.....	35
Défis et prochaines étapes en matière d'adaptation.....	37
Collaboration avec d'autres gouvernements et avec des organismes non gouvernementaux	38
Programmes futurs et prochaines étapes	39
Autres mesures que vous pouvez prendre	41
Conclusion	42
Annexes	43
Annexe A – Progrès et gains	43
Annexe B – Émissions de GES, par secteur.....	44
Annexe C – Émissions de gaz à effet de serre au Canada, par province	45
Annexe D – Importantes réalisations réglementaires et législatives	46
Annexe E – Plan de transport pour la région du Grand Toronto et de Hamilton	48
Annexe F – Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe.....	49
Annexe G – Avancement du plan d'action	50
Annexe H – Examen externe des données	60

Message du ministre de l'Environnement



Confrontés à la réalité du changement climatique planétaire, les gouvernements doivent faire un choix aujourd'hui : ne rien faire ou accepter la transition vers un avenir vert où l'on émettra peu de carbone. L'Ontario choisit d'être un leader.

Nous agissons.

Le présent rapport annuel est le premier de l'Ontario qui traite de ce que nous faisons pour mettre en œuvre le Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique (plan d'action Ontario vert) que nous suivons pour créer notre avenir.

Parce qu'il s'agit de notre premier rapport annuel, il porte sur les mesures que nous avons prises au cours de la première année, à compter du lancement du plan d'action Ontario vert en août 2007 jusqu'au 1^{er} septembre 2008. Le rapport décrit également les défis que nous devons relever et les prochaines mesures que nous prévoyons prendre.

Réductions ambitieuses mais réalisables des gaz à effet de serre (GES)

Le plan d'action Ontario vert sur lequel se fonde le rapport compile les programmes provinciaux diversifiés en matière de changement climatique qui ont fait de l'Ontario un leader, y compris certaines des mesures les plus vigoureuses du continent.

Nous avons fixé des objectifs de réduction des GES émis en Ontario – des objectifs ambitieux qui s'appliqueront dès 2014. Ces objectifs, soit une réduction des émissions de GES de 6 p. 100 (par rapport aux niveaux de 1990) d'ici 2014, de 15 p. 100 d'ici 2020 et de 80 p. 100 d'ici 2050, représentent tous des défis, mais ils sont réalisables, même si les émissions sont plus élevées aujourd'hui qu'en 1990. Le rapport décrit en outre les politiques, les programmes, les partenariats et les futures initiatives que nous utiliserons pour lutter contre le changement climatique et faire de l'Ontario un lieu plus propre et plus vert où il fera bon vivre, travailler, élever une famille et prospérer.

Les objectifs sont des buts que nous pouvons – et devons – atteindre. Cela exigera des efforts concertés partout en Ontario et l'appui de notre gouvernement fédéral. Nous devons tous faire notre part et collaborer, et ce dès maintenant.

Nous avons annoncé des programmes touchant l'industrie et les entreprises ainsi que les familles et les particuliers de l'Ontario, tant au travail qu'à la maison. Nous avons établi les structures nécessaires à la réalisation de nos objectifs de réduction des GES, nous sommes en voie d'éliminer la production d'électricité liée au charbon comme l'exige la réglementation provinciale, nous avons pris des mesures audacieuses pour protéger la forêt boréale du Nord ainsi que nos espaces verts du Sud de l'Ontario et nous mettons en œuvre la plus importante initiative de transport en commun de l'histoire de l'Ontario : Transports-Action Ontario 2020. Le gouvernement a rationalisé le processus d'évaluation environnementale pour que les initiatives de transport concernées soient mises en œuvre en temps opportun. Enfin, nous avons créé des programmes et des partenariats afin de collaborer avec d'autres provinces, des administrations des É.-U. et le gouvernement fédéral.

L'adaptation est un autre élément clé du plan de l'Ontario en matière de changement climatique. Nous sommes déterminés à collaborer avec tous les paliers d'administration et tous les secteurs pour régler ce problème à multiples facettes. En décembre 2007, j'ai constitué le Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique, qui fournira à la Province des conseils relatifs aux stratégies d'adaptation.

Suivi

Nous déposerons un rapport chaque année pour nous acquitter de notre obligation redditionnelle envers l'Assemblée législative et la population de l'Ontario en ce qui concerne les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs en matière de changement climatique que nous avons fixés dans le plan d'action Ontario vert. Les mesures prises par le gouvernement à l'égard du changement climatique doivent être à la fois efficaces et transparentes. Tous les résidents de l'Ontario ont le droit d'être informés de ce que fait leur gouvernement, des résultats des mesures et de ce que chaque personne et chaque famille peut faire pour contribuer à régler le problème. Le Commissaire à l'environnement de l'Ontario assurera également la transparence en effectuant un examen indépendant des progrès du gouvernement.

En février 2008, le gouvernement a constitué le Secrétariat à l'action contre le changement climatique, qui coordonne les mesures prises à l'échelle du gouvernement de l'Ontario en matière de changement climatique. Tous les ministères et tous les organismes provinciaux participent à la mise en œuvre de ces mesures. Le Secrétariat travaille avec l'ensemble du gouvernement afin de focaliser les

efforts et d'assurer l'efficacité des politiques et des programmes provinciaux. Notre ministère entend continuer à collaborer étroitement avec le Secrétariat pour atteindre nos buts communs. Cette collaboration a déjà commencé avec la publication du présent rapport annuel.

Collaboration

La lutte efficace contre le changement climatique est essentielle à la protection et à l'amélioration de l'excellente qualité de vie dont nous jouissons en Ontario. Nous sommes extrêmement privilégiés : aucun autre endroit n'est comparable. Notre province bénéficie de richesses naturelles abondantes et d'une main-d'œuvre très qualifiée, formée et innovatrice. En collaborant pour nous écologiser, nous pouvons bâtir un meilleur avenir où l'on émettra peu de carbone.

Nos initiatives en cours ont ouvert la voie, mais il reste des lacunes et nous devons faire plus pour intensifier l'adoption des mesures de conservation et des énergies renouvelables, éliminer les obstacles à l'action dans nos maisons et nos fermes, favoriser l'utilisation des carburants et des véhicules améliorés, repositionner notre industrie en vue d'un avenir où l'on émettra peu de carbone, lancer davantage de mesures au sein de la fonction publique élargie et établir des partenariats pour assurer le transfert des technologies et leur passage du concept à l'utilisation pratique.

Pour déterminer l'éventail complet de possibilités, nous compterons sur les conseils que nous recevrons du Comité consultatif du premier ministre en matière de changement climatique et de la population de la province.

Nous – le gouvernement de l'Ontario, les entreprises, les collectivités, les familles et les particuliers – sommes tous dans le même bateau : nous devons continuer à collaborer afin de bâtir une société plus prospère et un avenir meilleur, plus vert.

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to John Gerretsen, the Minister of the Environment mentioned in the text below.

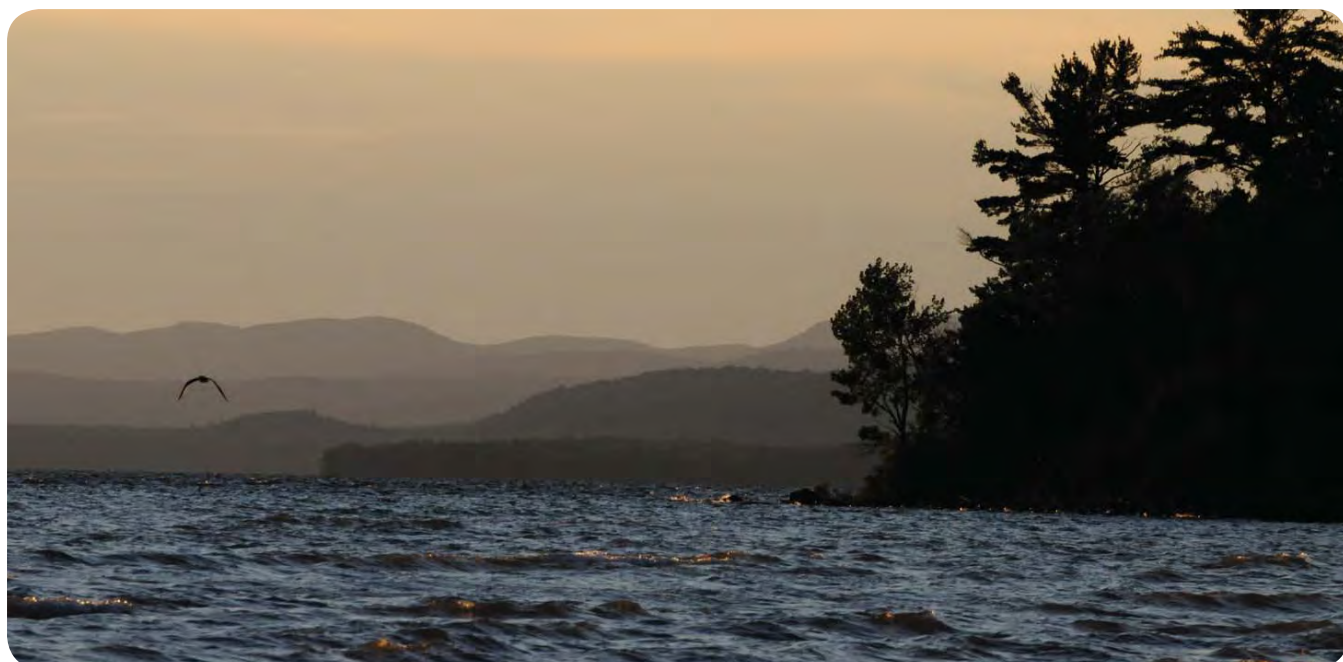
John Gerretsen
Ministre de l'Environnement
Gouvernement de l'Ontario

Points saillants

1. **Plan d'action** – En publiant le Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique (plan d'action Ontario vert) en août 2007, l'Ontario a jeté les fondations de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de l'adaptation au changement climatique d'ici 2050.
2. **Objectifs** – Le plan d'action Ontario vert fixe des objectifs ambitieux mais réalisables à l'égard de la réduction des GES : 6 p. 100 sous les niveaux de 1990 d'ici 2014, 15 p. 100 d'ici 2020 et 80 p. 100 d'ici 2050.
3. **Réduction des émissions** – Bien que ces objectifs soient réalisables, il convient de noter que les émissions de l'Ontario en 2006 (année la plus récente dont les données sont disponibles) étaient inférieures à celles de 2004, qu'elles avaient aussi diminué en 2005, mais qu'elles restent néanmoins supérieures aux niveaux de 1990.

La baisse des émissions par rapport à 2005 résulte principalement de ce qui suit :

- la réduction de la consommation d'électricité produite à partir du charbon et l'augmentation de l'utilisation de sources d'électricité émettant moins de carbone;
 - la diminution de la demande de gaz naturel pendant l'hiver plus doux de 2006.
4. **Gestion du changement** – En février 2008, le gouvernement a constitué le Secrétariat à l'action contre le changement climatique de l'Ontario, qui supervise et coordonne les mesures de mise en oeuvre du plan d'action Ontario vert prises à l'échelle du gouvernement.



5. **Énergie verte et propre** – Dans le cadre de mesures d’approvisionnement en énergie renouvelable, on a accordé jusqu’au 1^{er} septembre 2008 des contrats prévoyant 2 600 nouveaux mégawatts (MW) d’énergie renouvelable. De ce nombre, plus de 500 MW sont produits depuis octobre 2003, ce qui a fait passer la capacité totale de la province à environ 8 400 MW. En septembre 2007, nous avons lancé un programme de 9 M\$ sur trois ans visant à contribuer au financement de 20 à 25 systèmes de biogaz agricoles et agroalimentaires qui transforment les produits et les sous-produits agricoles et agroalimentaires en énergie renouvelable. La popularité du programme a entraîné des subventions additionnelles de 2 M\$ au cours du premier trimestre de 2008.
6. **Écologisation à la maison** – Nous avons mis en oeuvre de nouveaux programmes et de nouveaux incitatifs pour favoriser l’utilisation des panneaux solaires résidentiels, l’amélioration du rendement énergétique des maisons de l’Ontario et l’utilisation d’électroménagers éconergétiques. Jusqu’au 1^{er} septembre 2008, plus de 78 000 vérifications énergétiques et près de 20 000 améliorations du rendement énergétique ont été effectuées dans des résidences. Une exemption de la taxe de vente au détail à l’égard des électroménagers et des ampoules EnergyStar^{MD} admissibles est accordée jusqu’au 31 août 2009.
7. **Nord de l’Ontario vert** – En juillet 2008, le gouvernement a annoncé que l’Ontario protégera au moins 225 000 kilomètres carrés de la région boréale du Grand Nord, soit une superficie correspondant à 1,5 fois celle des Maritimes. Cette région est un des derniers endroits vraiment sauvages de la planète et constitue un puits de carbone important à l’échelle planétaire du fait de la quantité de carbone qu’elle absorbe.
8. **Sud de l’Ontario vert** – Un programme prévoyant la plantation de 50 millions d’arbres dans le Sud de l’Ontario d’ici 2020 a été lancé en août 2007 : près de 1,3 million d’arbres ont été plantés jusqu’à présent. Un autre programme prévoyant la plantation de 100 000 arbres dans les zones urbaines d’ici 2010 est aussi en cours – plus de 24 000 arbres ont été plantés. Le gouvernement a également réservé 56 M\$ sur quatre ans à la stratégie Cueillez la fraîcheur de l’Ontario!, qui sensibilise les consommateurs aux aliments produits en Ontario tout en encourageant la population à les acheter dans les épiceries, les marchés fermiers et les restaurants.
9. **Avancement des initiatives de transport** – Le gouvernement met en oeuvre plusieurs mesures, y compris l’élaboration et le financement de programmes dans le cadre de Transports-Action Ontario 2020, un plan d’ensemble qui prévoit 902 kilomètres de circuit de transport en commun léger et ferroviaire pour la région du Grand Toronto et de Hamilton. Nous rationalisons le processus d’évaluation environnementale applicable aux projets de transport en commun au moyen d’un nouveau règlement qui limite la durée du processus à six mois. Nous avons déposé un projet de loi limitant la vitesse des camions lourds (ce qui réduirait les émissions), et avons commencé

les travaux visant l'adoption d'une norme de carburant à faible émission de carbone qui entraînerait une réduction des émissions correspondant au retrait de 700 000 voitures des routes de l'Ontario. Nous avons également accordé une exemption temporaire de la taxe de vente au détail à l'égard des vélos de 1 000 \$ ou moins et des casques de vélo.

10. **Économie verte** – Le Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents lancé en mars 2008 offre 1,15 G\$ aux sociétés qui créent des emplois, des produits et des services verts. Le Fonds pour la recherche en Ontario de 625 M\$ sur quatre ans appuie également la recherche de pointe : jusqu'au 1^{er} septembre 2008, on a consacré 173 M\$ du Fonds à des projets touchant l'infrastructure de recherche (le financement représente jusqu'à 40 p. 100 des coûts en capital admissibles liés à l'acquisition, au développement, à la modernisation ou à la location d'infrastructure de recherche) et 48 M\$ à des projets d'excellence en recherche (focalisant sur l'excellence scientifique et la commercialisation et visant de nouvelles initiatives de recherche de pointe). De nouvelles propositions sont présentement en cours d'examen.
11. **Adaptation** – Le Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique de l'Ontario, constitué en décembre 2007, conseille la Province au sujet de l'application à l'échelle du gouvernement des politiques qui tiennent compte des effets du changement climatique que nous ressentons déjà. Au début de 2008, l'Ontario a tenu un sommet sur l'adaptation réunissant plus de 100 experts de toutes les régions du Canada qui représentaient les domaines des sciences, des techniques et des politiques.
12. **Collaboration avec d'autres administrations** – Le gouvernement de l'Ontario coopère étroitement avec d'autres administrations pour élaborer une approche collaborative du plafonnement et de l'échange de droits d'émission de GES. En juillet 2008, l'Ontario a annoncé qu'elle était devenue membre de la Western Climate Initiative (WCI), un groupe de provinces et d'États qui collaborent pour trouver des solutions régionales au problème du changement climatique. En juin 2008, l'Ontario a conclu avec le Québec un protocole d'entente prévoyant leur collaboration à l'égard d'un système régional de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES. En janvier 2008, l'Ontario a annoncé qu'elle était devenue membre du Climate Registry pour coopérer avec d'autres provinces et États en vue d'élaborer et de gérer un système commun de déclaration des émissions de GES. Enfin, l'Ontario participe, à titre d'observateur, à d'autres initiatives de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES et elle cherche des occasions de collaborer davantage avec le gouvernement fédéral pour réduire les émissions.

Introduction



Ce premier rapport annuel résume les progrès que le gouvernement a accomplis dans ses activités de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux effets du changement climatique au cours de la dernière année (du 31 août 2007 au 1^{er} septembre 2008). Le rapport décrit aussi les travaux collaboratifs liés au changement climatique que l'Ontario entreprend avec d'autres administrations, ainsi que certains programmes et certaines mesures qu'on élabore afin de diriger l'Ontario vers une économie à faible émission de carbone.

Le rapport annuel donne un aperçu des politiques et des programmes de l'ensemble du gouvernement de l'Ontario en matière de changement climatique. Certains programmes ont déjà été mis en œuvre, alors que d'autres sont en cours d'élaboration et font l'objet de consultations avec les intervenants ou les experts reconnus. Le rapport jette également les fondations des rapports d'étape plus détaillés sur les mesures de lutte contre le changement climatique qui seront publiés au cours des prochaines années. Ces rapports d'étape

renfermeront de plus amples renseignements concernant les réductions des émissions de GES ainsi que la méthodologie servant à calculer les émissions et les tendances des secteurs.

Le Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique (plan d'action Ontario vert) a été publié en août 2007. Il reste beaucoup de travail à faire, mais

➔ Faits en bref

Qu'est-ce que le changement climatique?

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques définit le changement climatique comme suit : « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ». En février 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du changement climatique des Nations Unies a déclaré que « le réchauffement du système climatique est sans équivoque » et que « l'essentiel de l'accroissement observé sur la température moyenne globale depuis le milieu du XX^e siècle est très probablement dû à l'augmentation observée des concentrations des gaz à effet de serre anthropiques ».

la Province met les composantes de base en place aujourd'hui en vue de l'économie et de la société à faible émission de carbone de l'avenir. Certaines initiatives, notamment de grandes initiatives qui s'échelonneront sur plusieurs années, sont en cours d'élaboration.

Le présent rapport annuel donne un aperçu. Bien qu'il focalise sur les initiatives principales, toutes les initiatives mentionnées dans le plan d'action d'août 2007 sont résumées à l'annexe G.

Dans le rapport, l'information est organisée comme suit :

- **Réduction des émissions de GES**

Cette partie du rapport explique comment le gouvernement favorise les réductions d'émissions de GES en développant une culture de la conservation. Elle explique aussi comment les politiques et les programmes du gouvernement nous permettent de réaliser nos objectifs en matière de changement climatique, qu'il s'agisse du secteur des transports, de l'innovation, de la création d'emploi, du développement d'options énergétiques vertes, de l'aménagement de collectivités plus vertes ou de la réduction du bilan carbone du gouvernement lui-même.

- **Adaptation au changement climatique**

Cette partie du rapport porte sur les travaux effectués par l'Ontario pour évaluer les effets du changement climatique et sur les façons dont la province tente de s'adapter et de se préparer à ces effets, de la recherche sur les effets du changement climatique à la constitution d'un comité consultatif réunissant certains des meilleurs experts du monde en matière de changement climatique qui conseillera le gouvernement sur la manière d'intégrer aux politiques concernant la santé, l'environnement et l'infrastructure, notamment, les considérations liées à l'adaptation au changement climatique.

- **Collaboration avec d'autres gouvernements et avec les organismes non gouvernementaux**

Cette partie du rapport résume les travaux collaboratifs de l'Ontario, des autres provinces, du gouvernement fédéral et d'administrations des É.-U. en matière de changement climatique. La réduction des émissions qui causent le changement climatique est un projet à l'échelle mondiale; cette section décrit les mesures que l'Ontario prend pour devenir un leader au Canada et en Amérique du Nord.

- **Programmes futurs et prochaines étapes**

Cette partie du rapport décrit l'avenir du plan d'action Ontario vert et ce que nous faisons maintenant pour mettre au point et intensifier les efforts déployés partout dans la province pour lutter contre le changement climatique et créer un avenir plus propre et plus vert. Les progrès accomplis dans le cadre de ces nouvelles initiatives feront l'objet des prochains rapports annuels.

→ **Faits en bref**

Les GES

Les GES, comme le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux, proviennent de sources diverses, notamment :

- les voitures, les fourgonnettes et les camions;
- les centrales électriques alimentées aux combustibles fossiles qui permettent l'éclairage, le chauffage et le refroidissement des maisons et des entreprises;
- les usines qui produisent les marchandises consommées par la société;
- les lieux d'enfouissement qui reçoivent les déchets résidentiels et commerciaux;
- pratiquement tous les secteurs de la société, y compris les maisons, les fermes et les lieux de travail.

Ce premier rapport annuel sur le changement climatique renferme des données antérieures à la publication du plan d'action Ontario vert. Ces données constituent les étalons qui serviront à mesurer les progrès que nous accomplirons au cours des prochaines années. Il convient de prendre note que les données relatives aux émissions de GES de la province et des divers secteurs qui sont mentionnées dans le rapport vont jusqu'à 2006 (voir les annexes A à C), soit l'année la plus récente visée par les données qu'a fournies le gouvernement fédéral à ce sujet.

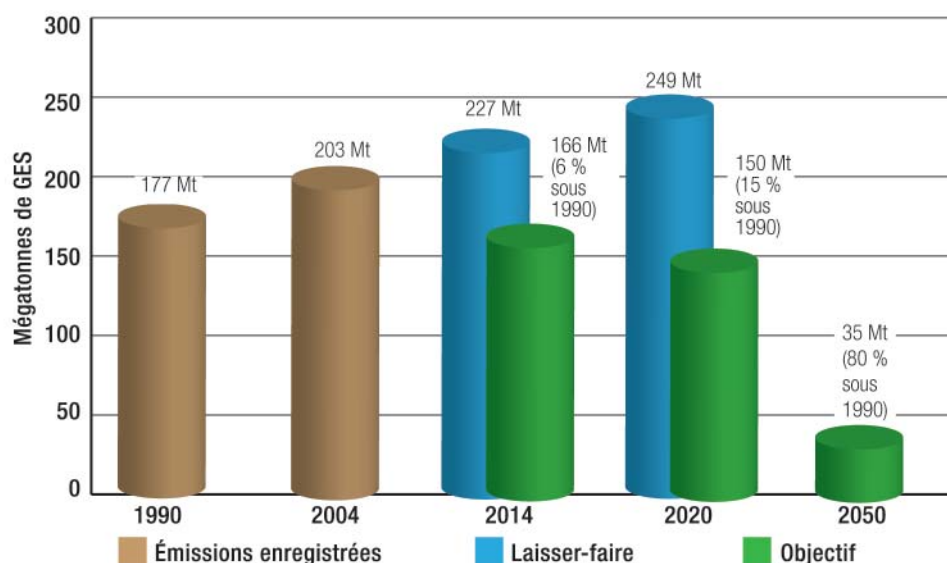
Le plan d'action Ontario vert

Le plan d'action Ontario vert publié en août 2007 encadre les mesures visant à aider l'Ontario à réduire ses émissions totales et à s'adapter aux effets inévitables du changement climatique. Le plan fixe des objectifs de réduction des émissions à l'échelle de la province, énonce des politiques et des programmes favorisant l'utilisation plus généralisée de sources d'énergie propre et renouvelable, et prévoit un large éventail de mesures permettant de réduire le bilan carbone du gouvernement de l'Ontario et des secteurs de l'industrie, du commerce, du transport, des municipalités et des résidences de la province.

Le plan d'action Ontario vert fixe des objectifs de réduction des GES qui sont ambitieux et réalistes. Voici ces objectifs :

- D'ici 2014, ramener les émissions de GES à un niveau inférieur de 6 p. 100 à celui de 1990 (la plupart des administrations du monde utilisent les niveaux de 1990 comme point de référence pour calculer les réductions d'émissions).

Figure 1 : Comparaison des scénarios prévisionnels et des objectifs de l'Ontario relatifs aux GES



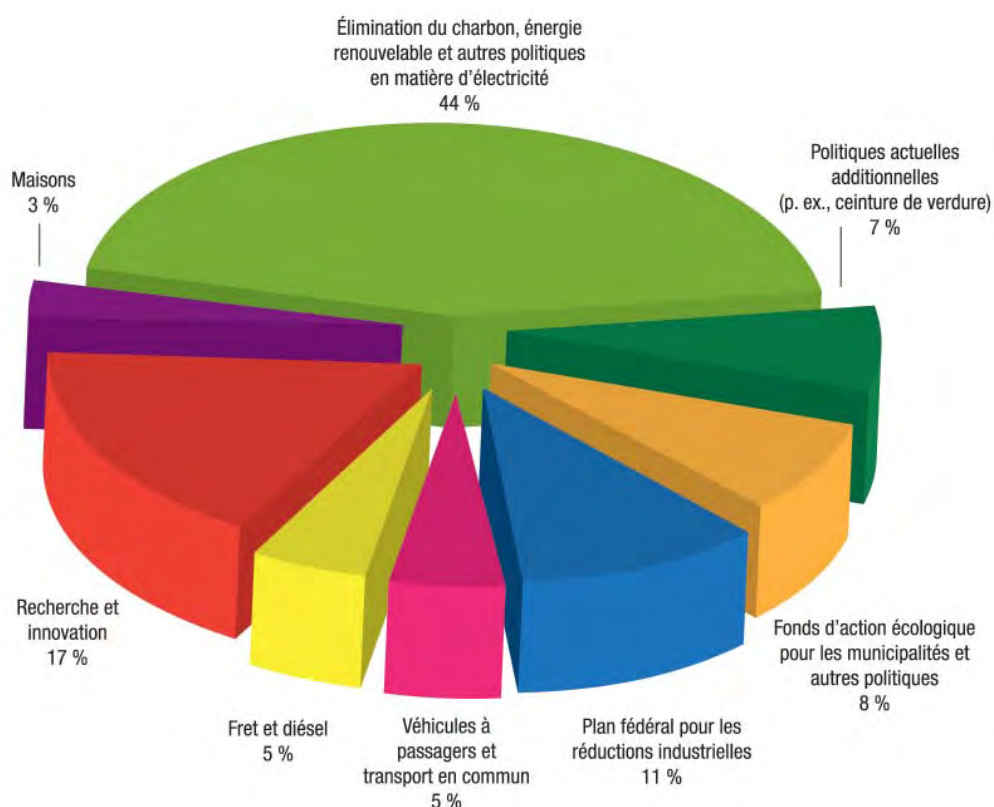
Source : *Objectifs de l'Ontario en matière d'émissions de gaz à effet de serre – Mémoire technique*, juin 2007, gouvernement de l'Ontario

- Réaliser des réductions additionnelles permettant à la province d'atteindre, d'ici 2020, un niveau inférieur de 15 p. 100 à celui de 1990.
- Continuer à réduire les émissions pour que la province atteigne, d'ici 2050, un niveau inférieur de 80 p. 100 à celui de 1990.

Ces objectifs placent l'Ontario parmi les leaders d'Amérique du Nord en matière de lutte contre le changement climatique. La figure 1 qui précède compare les objectifs de la province aux niveaux d'un scénario « laisser-faire », c'est-à-dire les niveaux qui auraient probablement été atteints en l'absence des mesures additionnelles visant à réduire les émissions de GES.

Tous les secteurs devront collaborer pour aider la province à réaliser ses objectifs. Le plan d'action Ontario vert attribue aux divers secteurs de l'économie les objectifs de réduction des GES à atteindre d'ici 2014 et 2020.

Figure 2 : Contributions prévues des divers secteurs aux réductions visées pour 2014



Source : *Objectifs de l'Ontario en matière d'émissions de gaz à effet de serre – Mémoire technique*, juin 2007, gouvernement de l'Ontario

Le Secrétariat à l'action contre le changement climatique de l'Ontario



Constitué en février 2008, le Secrétariat à l'action contre le changement climatique de l'Ontario est chargé de produire les résultats prévus dans le plan d'action Ontario vert. Le Secrétariat a pour mandat de fournir une orientation globale et de favoriser la collaboration à l'échelle du gouvernement.

En plus d'offrir un soutien stratégique dans les domaines de l'élaboration de politiques et de programmes, de la planification des activités et des communications, le Secrétariat appuie le Comité consultatif du premier ministre en matière de changement climatique ainsi que l'écologisation du gouvernement.

Le Secrétariat collabore étroitement avec les ministères pour déterminer les initiatives permettant de réaliser les objectifs de réduction des émissions de GES fixés dans le plan d'action Ontario vert d'août 2007. Cette collaboration améliorera l'alignement des activités des ministères, soulignera les lacunes ainsi que les nouvelles possibilités et permettra de surveiller les progrès. À cette fin, la firme Deloitte & Touche s.r.l. a inclus dans son examen des indicateurs présentés dans le rapport annuel les outils et les processus établis en vue de la collecte de renseignements auprès des ministères et des organismes du gouvernement (voir l'annexe H).

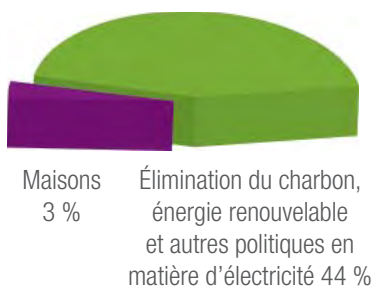
Surveiller les progrès de l'Ontario

Le Secrétariat a collaboré étroitement avec les ministères pour concevoir et bâtir un système permettant de surveiller les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan d'action.

Ce nouveau système portera sur les huit secteurs clés où l'on verra des réductions, qui sont mentionnés dans le plan d'action Ontario vert, et assurera le suivi de 120 initiatives mises en oeuvre par 11 ministères et 2 organismes (l'Office de l'électricité de l'Ontario et Metrolinx).

Malgré les progrès considérables accomplis vers la réalisation des objectifs de l'Ontario relatifs aux GES, il reste beaucoup de travail à faire. Le système servira au cours des prochaines années à produire d'autres mises à jour concernant les progrès du gouvernement dans la mise en oeuvre des engagements du plan d'action.

Énergie verte et propre



Info Plan d'action :

Les cibles liées à l'élimination progressive du charbon et aux maisons représentent 47 p. 100 de l'objectif provincial de réduction des GES de 2014.

Parce que l'électricité produite à partir du charbon est une des plus importantes sources d'émissions de GES de la province, l'Ontario cessera de brûler cette matière aux quatre dernières centrales alimentées au charbon avant la fin de 2014. Le remplacement du charbon représente une réduction des émissions de GES allant jusqu'à 30 mégatonnes (MT); il s'agit de la plus grande initiative de réduction des GES au Canada. L'Ontario a été le premier territoire d'Amérique du Nord à adopter un règlement visant l'élimination de la production d'électricité liée à cette matière. (La liste complète des initiatives réglementaires et législatives en matière de changement climatique figure à l'annexe D.)

L'Ontario réduira sa dépendance des centrales alimentées au charbon, qui émettent d'autres polluants atmosphériques en plus des GES, en économisant l'énergie, en augmentant l'utilisation des énergies renouvelables, en améliorant la transmission dans certaines régions et en ajoutant de nouvelles centrales au gaz naturel plus propres.

Des progrès considérables ont déjà été accomplis. En 2003, les centrales électriques alimentées au charbon de l'Ontario ont rejeté 35 MT de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. En 2007, les émissions de la province provenant ces sources étaient passées à 28 MT, soit une diminution de 20 p. 100. Toutefois, pour remplacer notre capacité actuelle de 6 400 mégawatts (MW) attribuable au charbon, il faut combiner les initiatives de conservation à celles visant l'exploitation d'autres sources d'énergie propre et renouvelable qui alimenteront le réseau de la province.



Ci-haut : l'ancienne centrale au charbon Lakeview de Mississauga, peu avant sa démolition en juin 2006. D'ici la fin de 2014, l'Ontario cessera de brûler du charbon dans les quatre dernières centrales au charbon de la province.

Plus d'énergie verte

L'accès à des sources d'électricité sûres et fiables demeurera important dans le contexte de la croissance économique et démographique de l'Ontario. La décision d'éliminer progressivement la production d'électricité liée au charbon pour réduire les émissions de GES implique que notre réseau électrique doit croître de manière plus propre et plus verte.

L'Ontario a accompli des progrès en matière de développement de sources d'énergie plus propres et renouvelables au cours des dernières années. La province est en voie d'atteindre son objectif de conclure des contrats prévoyant au moins 2 700 nouveaux MW d'énergie renouvelable d'ici 2010.



Par exemple, en 2003, seulement 10 éoliennes offrant une capacité totale de 15 MW fonctionnaient en Ontario. Le 1^{er} septembre 2008, on en exploitait 330 et 345 autres étaient en cours de construction. On s'attend à ce que 670 éoliennes pouvant produire au total plus de 1 100 MW soient exploitées d'ici l'automne 2009.

En ce qui concerne la diversification des sources d'énergie renouvelable comprises dans l'éventail de sources d'approvisionnement de la province, on peut attribuer une partie des progrès de l'Ontario au **Programme d'offre standard en matière d'énergie renouvelable** (le « Programme ») élaboré par le gouvernement et l'Office de l'électricité de l'Ontario (un organisme provincial).

Dans le cadre du Programme, les petits producteurs d'énergie peuvent décrocher des contrats à prix fixe de 20 ans visant des projets d'exploitation de sources d'énergie renouvelable, comme le soleil, le vent, la biomasse ou l'eau. Jusqu'au 1^{er} septembre 2008, les contrats signés dans le cadre du Programme et d'autres initiatives prévoyaient 2 600 nouveaux MW d'énergie renouvelable. Une partie de ces contrats représentent plus de 500 MW d'énergie solaire, un des plus importants engagements d'Amérique du Nord. Pour ce qui est de la mise en service de nouvelles centrales exploitant des sources renouvelables, plus de 500 MW des 2 600 MW prévus par les contrats sont produits depuis 2003, ce qui a fait passer la capacité totale de la province à environ 8 400 MW d'énergie renouvelable.

Pour favoriser davantage l'utilisation des sources d'énergie renouvelable, l'Ontario accorde présentement une **remise de la totalité de la taxe de vente au détail** sur le matériel solaire, éolien, hydroélectrique de microcentrale et géothermique admissible qui est installé dans des logements avant le 31 décembre 2009. De plus, le gouvernement a annoncé en 2007 qu'il examinerait des propositions visant la réalisation de projets d'éoliennes sur les Grands Lacs, car les experts croient que ces lacs offrent un potentiel élevé d'énergie éolienne.

Par ailleurs, l'Ontario adopte d'autres sources d'énergie propre. Jusqu'au 1^{er} septembre 2008, on a signé des contrats prévoyant près de 4 400 nouveaux MW d'énergie produite par des centrales de cogénération et à cycle mixte alimentées au gaz naturel. De ce nombre, on produit 430 MW à partir du gaz et 19 MW par la cogénération. La plupart des autres projets sont à l'étape des autorisations, de la construction ou de la mise en service.

Le gouvernement aide également le secteur industriel, commercial et institutionnel de l'Ontario à s'écologiser. Dans le cadre d'un programme lancé en 2008, il investira 14,4 M\$ sur quatre ans dans l'**Incitatif ontarien pour les systèmes de chauffage solaire thermique** afin d'aider les entreprises de ce secteur à adopter un système de chauffage solaire thermique. Jusqu'au 1^{er} septembre 2008, 100 propositions de projets ont été reçues. De ce nombre, 59 projets ont été approuvés et sont présentement en cours de réalisation.

En septembre 2007, la Province a établi le **Programme ontarien d'aide financière pour les systèmes de biogaz**. Ce programme de trois ans offre aux agriculteurs et aux entreprises agroalimentaires de l'Ontario 9 M\$ pour les aider à capter du méthane et à réduire les émissions de GES. Les fonds facilitent l'installation de systèmes de biogaz qui transforment les produits et les sous-produits agricoles et agroalimentaires en énergie renouvelable, propre et utile. Jusqu'au 1^{er} septembre 2008, 46 études de faisabilité et 12 projets de construction ont été approuvés. Étant donné la popularité initiale du programme, le gouvernement a augmenté son budget de 2 M\$ au cours du premier trimestre de 2008. (Pour en savoir plus sur la manière dont les agriculteurs aident la province à réaliser ses objectifs en matière de changement climatique, voir la section « Écologisation de l'industrie ».)

Conservation de l'énergie et énergie verte à la maison

Les maisons consomment de l'énergie pour faire fonctionner les électroménagers et l'éclairage ainsi que pour chauffer l'eau et les pièces. Lors de sondages, la population ontarienne a indiqué en très grande majorité qu'il devrait être plus facile d'économiser l'énergie et que le meilleur endroit pour commencer est à la maison. Le gouvernement de l'Ontario est d'accord : c'est pourquoi l'une des plus importantes mesures prises jusqu'à présent a consisté à donner à la population l'accès à des programmes qui l'aide à réduire sa consommation d'énergie résidentielle et à adopter des sources d'énergie plus propre et plus verte.

Le **Programme de vérification énergétique résidentielle** et le **Programme d'amélioration du rendement énergétique domiciliaire** de l'Ontario offrent jusqu'à 5 000 \$ par ménage pour une amélioration du rendement énergétique résidentiel et pour le matériel connexe. Jusqu'au 1^{er} septembre 2008, plus de 78 000 vérifications énergétiques et près de 20 000 améliorations du rendement énergétique ont été effectuées dans des résidences grâce à une aide provinciale de 112 M\$ sur cinq ans.



Faits en bref

Suspension des interdictions locales visant les cordes à linge extérieures

En avril 2008, l'Ontario a suspendu les interdictions locales visant les cordes à linge extérieures. Auparavant, certains promoteurs avaient interdit les cordes à linge parce qu'elles étaient disgracieuses, mais dans notre nouvelle province verte, le séchage à l'air, qui économise l'énergie, est plus sensé. Le nouveau règlement a été pris en application de la *Loi de 2006 sur le leadership en matière de conservation de l'énergie* de l'Ontario, qui permet l'élimination d'obstacles à la conservation, y compris les règlements municipaux et autres engagements. La suspension des interdictions visant les cordes à linge devrait réduire les émissions de GES attribuables à l'utilisation des sècheuses.

En juin 2008, la Province a lancé, en collaboration avec Hydro One et Enersource Mississauga, le **Programme PowerHouse de financement des technologies de production d'énergie renouvelable**, un programme pilote de 1,3 M\$ sur deux ans qui offre des fonds pour les technologies résidentielles liées à l'énergie renouvelable, comme les thermopompes solaires, éoliennes et géothermiques. Jusqu'au 1^{er} septembre 2008, 80 demandes ont été reçues.

En plus d'économiser l'énergie, les propriétaires peuvent consommer de l'énergie renouvelable à la maison. L'Ontario accorde une **remise de la taxe de vente au détail** sur le matériel solaire, éolien, hydroélectrique de microcentrale et géothermique admissible qui est installé dans des logements avant le 31 décembre 2009. Cette remise s'ajoute à l'exemption de la taxe de vente au détail sur les électroménagers et les ampoules EnergyStar^{MD} admissibles qui est accordée jusqu'au 31 août 2009.

En outre, le gouvernement a constitué le **Groupe de travail ontarien sur l'énergie solaire**, qui doit présenter des recommandations sur la façon de réaliser l'objectif de la province consistant en l'installation de systèmes d'énergie solaire sur les toits de 100 000 maisons de l'Ontario. Les efforts pour réaliser l'objectif sont appuyés par **Pensez solaire**, un centre qui offre au public de l'information sur l'énergie solaire et que le gouvernement a créé en collaboration avec la Fondation Air Pur. Le programme comprend un numéro sans frais (1 866 922-2896), un site Web (www.gosolarontario.ca), des campagnes d'information et des ateliers communautaires fournissant des renseignements techniques sur l'énergie solaire, des conseils relatifs aux incitatifs liés à l'énergie solaire, un service de réponse aux questions et des sources d'information additionnelles.

→ Faits en bref

Programmes de conservation

L'Office de l'électricité de l'Ontario, en coopération avec des sociétés de distribution locales et d'autres partenaires distributeurs, a lancé une série de programmes de conservation d'électricité regroupés en quatre catégories : grand public, commerces et institutions, industries, et réponse à la demande. La catégorie grand public comprend des programmes qui sont destinés au public et aux petites entreprises et qui visent à économiser l'énergie et à réduire la demande de ces clients. On y trouve l'initiative À l'assaut des vieux frigos, le concours Summer Sweepstakes, un programme visant les communautés autochtones, les programmes de remboursement Économies rafraîchissantes et Économies réchauffantes, la campagne de conservation Chaque kilowatt compte, un programme de construction de nouvelles maisons unifamiliales, une initiative de la société de distribution locale (SDL) pour l'efficacité énergétique des maisons, le programme Power Savings Blitz, le programme sur mesure de la SDL, ainsi qu'un programme d'engagement communautaire.

Pour en savoir plus sur ces initiatives de conservation et sur d'autres programmes similaires, visitez le site Web du Bureau des économies d'énergie de l'Office (www.conservationbureau.on.ca).

Défis et prochaines étapes en matière d'énergie verte et propre

Le Plan pour le réseau d'électricité intégré (PREI) de l'Ontario prévoit les projets et les programmes nécessaires au maintien d'un approvisionnement en électricité propre, fiable et abordable dans la province pour les 20 prochaines années. L'Office de l'électricité de l'Ontario est en voie de réaliser les objectifs énoncés en matière de conservation et d'énergie renouvelable.

Le gouvernement continuera à surveiller et à appuyer l'élimination progressive du charbon. Le Programme d'offre standard en matière d'énergie renouvelable lancé en 2006 devait permettre de développer 1 000 MW d'énergie verte sur 10 ans, mais il a déjà surpassé les attentes. En plus de continuer à accepter de nouvelles propositions, l'Office va de l'avant avec l'examen prévu du Programme pour s'assurer qu'il demeure fructueux.

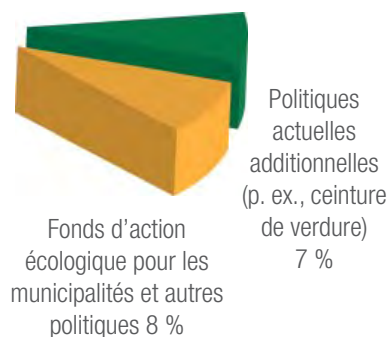
Le 17 septembre 2008, le ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure a ordonné à l'Office de réexaminer le PREI pour atteindre plus rapidement les objectifs concernant l'accent à mettre sur la conservation et l'énergie renouvelable. Il s'agit notamment d'augmenter le nombre et la diversité des sources d'énergie renouvelable comprises dans l'éventail des sources d'approvisionnement, d'améliorer la capacité de transmission actuelle qui limite le développement de nouvelles sources d'énergie renouvelable, et d'accélérer la réalisation des objectifs de conservation fixés, y compris un examen de l'installation et de l'utilisation des compteurs intelligents. Le ministre a également chargé l'Office d'entreprendre un processus de consultation amélioré auprès des collectivités des Premières nations et des Métis et de tenir compte du principe des possibilités de partenariat avec les Autochtones dans les questions de transmission et de production.

→ Faits en bref

L'énergie solaire et éolienne dans les aéroports éloignés

Le gouvernement de l'Ontario a construit un système solaire et éolien qui alimente en électricité l'aéroport Summer Beaver. Cet aéroport était auparavant alimenté par des génératrices au diesel qui coûtaient cher et qui rejetaient dans l'environnement un volume élevé d'émissions, y compris des GES.

Croissance verte : des collectivités plus durables



Info Plan d'action :

Avec les politiques actuelles additionnelles, le Fonds d'action écologique pour les municipalités et les autres politiques représentent 15 p. 100 de l'objectif provincial de réduction des GES de 2014.

Toutes les municipalités et les collectivités de l'Ontario ont un rôle important à jouer dans la réduction des émissions de GES. Le gouvernement provincial est déterminé à appuyer leurs efforts pour lutter contre le changement climatique.

Le gouvernement de l'Ontario a déployé beaucoup d'efforts pour que la population de la province puisse continuer à croître, pour attirer des immigrants talentueux qui ont des idées et des compétences, pour assurer la durabilité des nouvelles collectivités et des nouveaux centres urbains, pour lutter contre l'étalement urbain et pour réaliser les objectifs de réduction des GES de la province. Les mesures clés qui touchent l'aménagement des villes et du territoire comprennent la *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure*, le **Plan de la ceinture de verdure**, la *Loi de 2005 sur les zones de croissance* et le **Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe**.

→ Faits en bref

La réforme de l'aménagement du territoire en Ontario

La Déclaration de principes provinciale mise à jour (2005) de l'Ontario contribue à atténuer les effets du changement climatique en favorisant des collectivités compactes, éconergétiques et axées sur le transport en commun ainsi que la gestion durable des ressources.

En édictant la *Loi de 2006 modifiant des lois en ce qui a trait à l'aménagement du territoire et aux terres protégées*, l'Assemblée législative a également apporté à la *Loi sur l'aménagement du territoire* des modifications qui maintiennent l'excellente qualité de vie de l'Ontario en aidant les municipalités à promouvoir les technologies durables, à réaliser des aménagements éconergétiques et à aménager des collectivités davantage axées sur le transport en commun.

Dans le Sud de l'Ontario, le Plan de la ceinture de verdure protège contre l'aménagement 1,8 million d'acres de terres agricoles ou écologiquement fragiles, soit une superficie supérieure à celle de l'Île-du-Prince-Édouard, tout en y permettant un éventail d'activités récréatives, touristiques et culturelles. Les municipalités locales ont commencé à mettre en œuvre les politiques du gouvernement relatives à la ceinture de verdure et le ministère des Affaires municipales et du Logement a diffusé en août 2008 les critères qu'il utilisera à l'avenir pour évaluer les demandes des municipalités visant à agrandir la ceinture.

La *Loi de 2005 sur les zones de croissance* marque une étape importante dans l'évolution de la planification et de l'aménagement urbains en Ontario. En juin 2006, le gouvernement a diffusé le premier plan de croissance établi en application de cette loi, soit le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe. (L'annexe F renferme une carte montrant les centres de croissance urbains prévus par le Plan.) Le Plan de croissance représente à la fois une vision qui s'étend sur 25 ans, un plan de gestion de la croissance dans la plus grande zone urbaine de la province, ainsi qu'un élément clé de la stratégie du gouvernement en matière de changement climatique.

Le Plan de croissance prévoit l'aménagement de collectivités plus compactes, plus complètes et plus durables présentant un bon mélange de logements, d'emplois et de services communautaires. Il vise aussi une utilisation plus efficace de l'infrastructure et la protection des zones naturelles et des terres agricoles importantes en dirigeant la croissance future vers les zones urbaines existantes. Cette approche durable de l'aménagement est conçue pour réduire l'étalement urbain, protéger les terres agricoles précieuses et les espaces verts importants ainsi que pour réduire les émissions de GES.

Cette année, le gouvernement provincial a appuyé la mise en œuvre du Plan de croissance en définissant la limite des agglomérations situées dans la région élargie du Golden Horseshoe, qui est un outil essentiel permettant aux municipalités et à la Province de réaliser et de suivre les objectifs obligatoires du Plan en matière d'intensification et de densité des nouveaux sites désignés.

De plus, la Province a diffusé un rapport sur la taille et les emplacements des centres de croissance urbaine de la région élargie du Golden Horseshoe et a publié un document d'information sur la planification des zones d'emploi. Le gouvernement a pris d'autres mesures importantes pour aider les collectivités de toutes les régions de la province à s'écologiser. Par exemple, l'Ontario a adopté en juin 2008 un règlement prévoyant l'application progressive de nouvelles exigences relatives au captage du méthane produit par les lieux d'enfouissement locaux. Le méthane capté peut servir de source d'énergie propre. Puisque la plupart des municipalités



→ Faits en bref

La croissance démographique dans la région élargie du Golden Horseshoe

On prévoit que la population de la région élargie du Golden Horseshoe augmentera de plus de 3,7 millions de personnes au cours des 25 prochaines années, ce qui fera de cette partie de la province une des régions croissant le plus rapidement en Amérique du Nord. En créant des collectivités plus compactes et plus habitables, le Plan de croissance contribuera à faire en sorte que la région croisse de façon plus efficiente et plus durable.

→ Faits en bref

Sensibilisation au développement durable en Ontario

Présentement, le gouvernement met en oeuvre des recommandations d'un groupe de travail provincial dirigé par l'astronaute et scientifique Roberta Bondar afin de mieux intégrer au curriculum de l'Ontario la sensibilisation aux questions de développement durable. Le ministère de l'Éducation planifie un symposium sur l'éducation dans le domaine du développement durable qui se tiendra en février 2009.

sont chargées de la gestion des déchets et des lieux d'enfouissement, la province fournira 10 M\$ sur trois ans en vue de la conception et de la construction de systèmes de gaz d'enfouissement afin de les aider à appliquer les nouvelles règles.

Une autre mesure clé prise par le gouvernement en matière de changement climatique est la mise à jour du **Code du bâtiment de l'Ontario** visant à augmenter l'efficacité énergétique des nouvelles maisons et des nouveaux bâtiments. Certaines de ces nouvelles exigences d'efficacité énergétique sont entrées en vigueur en 2007, notamment celles visant les fenêtres, les niveaux d'isolation et les appareils de chauffage à haute efficacité alimentés au gaz et au propane. Selon le nouveau Code, une maison moyenne bâtie en 2007 est environ 21 p. 100 plus éconergétique qu'une maison construite selon les normes de l'ancien Code. D'autres exigences de rendement énergétique seront intégrées progressivement au Code jusqu'au 31 décembre 2011.

L'Ontario aide en outre les municipalités à réduire leurs coûts énergétiques, à écologiser leur parc de bâtiments et à diminuer leur impact environnemental au moyen du **Fonds d'action écologique pour les municipalités** de 20 M\$. Lorsqu'il a été lancé en 2008, ce programme était accompagné de 200 M\$ en prêts à faible taux d'intérêt administrés par Infrastructure Ontario. Grâce au Fonds, les municipalités peuvent demander des subventions allant jusqu'à 500 000 \$ pour un projet de démonstration ou jusqu'à 25 p. 100 des coûts liés à une amélioration du rendement énergétique, jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Toutes sortes d'installations sont admissibles, y compris les centres communautaires, les arénas et les bibliothèques. Dans le cadre de la première vague du programme, on a accepté 86 projets.

La participation de la collectivité au plan d'action de l'Ontario est un élément clé de la réalisation de nos objectifs de réduction des GES. Le **Fonds d'écologisation communautaire** de 6,6 M\$ sur quatre ans vise à aider la population de l'Ontario à adopter un style de vie à faible émission de carbone et à diminuer

→ Faits en bref

Efficacité énergétique et logement social

- Le budget provincial du printemps 2008 prévoit des acomptes additionnels de 100 M\$, dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, pour remettre en état des logements sociaux, notamment en améliorant leur efficacité énergétique.
- Le gouvernement prévoit élargir l'admissibilité au Programme de prêts d'Infrastructure Ontario afin d'inclure les principaux fournisseurs de logements sociaux du secteur public. Cet élargissement permettrait au secteur d'obtenir jusqu'à 500 M\$ en prêts économiques en vue d'investissements dans l'infrastructure liée au logement social, y compris des projets d'efficacité énergétique. Les lignes directrices du programme sont en cours d'élaboration.
- Le Programme des nouvelles constructions à haute performance énergétique (NCHPE) lancé en mars 2008 vise à favoriser la conception et la construction d'immeubles commerciaux, industriels, agricoles et à logements multiples (logement privé et public) plus efficaces. L'Ontario collabore avec Enbridge pour déterminer les projets du Programme Canada-Ontario de logement abordable qui peuvent participer au Programme NCHPE.

ainsi sa contribution au changement climatique. En 2008, la première vague de financement provincial consacre 2,5 M\$ à 23 projets communautaires diversifiés de réduction des GES qui sont parrainés par des groupes sans but lucratif et de petites municipalités.

Par ailleurs, la Province tient ses engagements concernant la plantation de 50 millions d'arbres d'ici 2020 dans le Sud de l'Ontario et la plantation de 100 000 arbres dans les villes et les zones urbaines d'ici 2010. Les deux programmes sont sur la bonne voie : 1,28 million d'arbres ont été plantés jusqu'à présent dans le cadre du premier et plus de 24 000 autres ont été plantés grâce au second.

Le gouvernement a réservé 56 M\$ sur quatre ans à la **stratégie Cueillez la fraîcheur de l'Ontario!**, lancée en juin 2007, qui sensibilise les consommateurs aux aliments produits en Ontario tout en encourageant la population à les acheter dans les épiceries, les marchés fermiers et les restaurants. La stratégie comprend de la publicité grand public, l'expansion du **programme Ontario, terre nourricière**, ainsi que le **programme de restauration fine Savourez l'Ontario** (mis en oeuvre dans 74 restaurants jusqu'à présent), qui aide les consommateurs à identifier les établissements servant ce que l'Ontario a de meilleur et de plus frais. Ces efforts produisent déjà de réels résultats : des recherches effectuées par le gouvernement en 2008 révèlent que 87 p. 100 des consommateurs tendent maintenant à manger des aliments de l'Ontario, soit une augmentation de 10 p. 100 en un an.

Protéger la région boréale du Grand Nord de l'Ontario

Le 14 juillet 2008, le gouvernement a annoncé que l'Ontario protégera au moins 225 000 kilomètres carrés de la région boréale du Grand Nord dans le cadre de son **Initiative d'aménagement du Grand Nord**. La protection de cette région est un élément clé du plan provincial de lutte contre le changement climatique.

La région boréale du Nord de l'Ontario est un des derniers endroits vraiment sauvages de la planète. La protection permanente de ces terres aidera notre monde confronté aux effets du changement climatique, car elles constituent un puits de carbone important à l'échelle planétaire. Cette région abrite aussi plus de 200 espèces animales sensibles (comme le caribou, le carcajou et, dans les zones éloignées du Grand Nord, l'ours polaire) dont un grand nombre sont menacées ou en voie de disparition. La protection de ces terres contribuera au maintien de la biodiversité de l'Ontario.



Photo : gracieuseté du ministère des Richesses naturelles

→ Faits en bref

Protéger la forêt boréale du Nord de l'Ontario

- La région boréale du Nord représente 43 p. 100 du territoire terrestre de l'Ontario.
- On y trouve 24 000 personnes habitant 36 collectivités.
- La région absorbe chaque année environ 12,5 MT de CO₂ de notre atmosphère.

Les scientifiques et les collectivités des Premières nations et des Métis collaboreront pour cartographier et protéger de façon permanente un réseau de terres reliées situées dans le Grand Nord. Le gouvernement coopérera avec toutes les collectivités et les industries primaires du Nord pour élaborer un plan complet de développement durable.

On élaborera des plans locaux avec le consentement des Premières nations. En outre, les nouveaux projets de prospection minière du Grand Nord seront conditionnels à des consultations et à des accommodements précoces auprès des collectivités autochtones locales.

La région boréale du Nord est demeurée pratiquement vierge depuis le retrait des glaciers, mais des changements toucheront inévitablement ces terres, y compris les effets du changement climatique.

Défis et prochaines étapes en matière de collectivités vertes

Les politiques et les initiatives de croissance durable, combinées aux initiatives vertes de transport et d'énergie de l'Ontario, devraient permettre de réaliser les objectifs fixés de réduction des GES.

Il est toujours possible d'élaborer d'autres programmes pour réaliser des réductions additionnelles et adopter progressivement un style de vie à faible émission de carbone à la maison, au travail et dans les loisirs.

À cette fin, le gouvernement continuera à étudier des modifications touchant les modèles urbains, la croissance, l'aménagement du territoire, le transport communautaire, la planification énergétique et le maintien de l'infrastructure. Plusieurs de ces questions font l'objet de grands débats sociaux. Les partenariats avec les municipalités, les institutions et le public seront essentiels à la réussite.

Dans la région boréale du Nord, cela implique un suivi concernant la planification régionale dans le cadre de l'Initiative d'aménagement du Grand Nord, en collaboration avec les Premières nations et les collectivités du Nord.

Transports-Action Ontario 2020



Fret et diésel 5 %

Véhicules à passagers et transport en commun 5 %

Info Plan d'action :

Les cibles liées aux véhicules à passagers, au transport en commun, au fret et au diésel représentent 10 p. 100 de l'objectif provincial de réduction des GES de 2014.

En 2007, le gouvernement a annoncé le plan d'action **Transports-Action Ontario 2020** concernant les modes de transport en commun rapides dans la région du Grand Toronto et de Hamilton (RGTH). Dans le cadre de ce plan, qui constitue la plus importante initiative de l'histoire de la province en matière de transport en commun, le gouvernement fournira 11,5 G\$ (sur un investissement total de 17,5 G\$) pour créer ou améliorer 902 kilomètres de circuit de transport en commun rapide.

En aidant la population à utiliser des modes de transport en commun rapides et efficaces, Transports-Action Ontario 2020 contribuera à la réduction des émissions de GES attribuables aux véhicules à passagers tout en faisant en sorte que l'infrastructure de transport en commun de la province continue à répondre aux besoins de notre société en croissance.

Le gouvernement a pris des mesures cruciales en matière de transport en commun, notamment :

- Attribution à Metrolinx (la Régie des transports du Grand Toronto) du mandat d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de transport multimodal intégré dans la RGTH. Metrolinx a rendu public *The Big Move*, une ébauche du plan de transport régional de la RGTH (voir l'annexe E).
- Rationalisation du processus d'évaluation environnementale applicable aux projets de transport en commun au moyen d'un nouveau règlement provincial déposé en juin 2008 qui limite la durée du processus à six mois.
- Investissement prévu de 744 M\$ dans des projets réalisables rapidement que recommande Metrolinx et qui offrent des avantages à court terme tout en jetant les bases des projets plus importants compris dans l'initiative Transports-Action Ontario 2020.
- Fourniture d'une aide provinciale de 870 M\$ à Toronto et à la municipalité régionale de York, par le biais du Fonds Transports-Action Ontario, en vue d'une extension de 8,6 km de la ligne de métro Spadina jusqu'à l'Université York et la cité de Vaughan (région de York).

Faits en bref

Metrolinx

Selon un des principaux objectifs du plan de transport de Metrolinx pour la RGTH, lorsque celui-ci sera complètement mis en œuvre, 75 p. 100 des résidents de cette région habiteront dans un rayon de deux kilomètres d'une ligne de transport en commun, par comparaison au pourcentage actuel de 42 p. 100.

Cet objectif de transport se fonde sur Transports-Action Ontario 2020, qui devrait entraîner chaque année 800 millions de déplacements de plus par les transports en commun et une diminution de 300 millions de déplacements en voiture. Pour en savoir plus, voir l'annexe E.

Autres initiatives de transport

L'Ontario accorde une remise de la taxe de vente au détail allant jusqu'à 2 000 \$ aux acheteurs de véhicules hybrides. De plus, depuis le 1^{er} décembre 2007, la Province accorde une exemption temporaire de la taxe de vente au détail à l'égard des vélos de 1 000 \$ ou moins et des casques de vélo.

La Province élabore aussi un règlement qui limitera la vitesse maximale des camions lourds à 105 km/h. Cette mesure, si elle est adoptée, entraînera une réduction des émissions de GES attribuables au transport et accroîtra la sécurité sur les autoroutes de l'Ontario. En outre, le gouvernement élabore un nouveau programme de 15 M\$ qui aidera les entreprises à remplacer leur parc de véhicules commerciaux par des véhicules plus écologiques. Des consultations avec des fournisseurs de technologie, des entreprises, des groupes environnementaux et d'autres intervenants ont eu lieu en avril 2008.

La **norme de carburant à faible émission de carbone** exigerait d'ici 2020 une réduction de 10 p. 100 des émissions de carbone attribuables aux carburants servant au transport, soit l'équivalent du retrait de 700 000 voitures des routes. Des consultations avec des organismes environnementaux non gouvernementaux, des représentants d'industries et des universitaires sont en cours depuis juin 2008. Cette initiative s'ajoute à l'exigence, entrée en vigueur en 2007, voulant que l'essence contienne 5 p. 100 d'éthanol.



Défis et prochaines étapes pour le secteur du transport

La demande de transport continuera à croître avec la population de l'Ontario et l'arrivée d'immigrants talentueux. L'accroissement de la mobilité offre des avantages économiques et sociaux considérables, mais il faut briser le lien entre l'augmentation des déplacements et celle des émissions.

Il faudra d'autres initiatives en matière de transport de passagers pour réaliser l'objectif de réduction des GES de 2014 lié à ce secteur. Le gouvernement continuera à évaluer les possibilités relatives à d'éventuelles mesures touchant le transport, notamment : le soutien à l'adoption de modes de transport de remplacement, comme la bicyclette, le suivi concernant l'entrée en vigueur des nouvelles normes fédérales en matière d'économie de carburant, la poursuite des travaux liés à la norme de carburant à faible émission de carbone, ainsi que l'anticipation et les réactions à l'égard de facteurs externes comme le développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables et l'effet des prix des carburants sur les émissions de carbone. Le gouvernement a progressé en ce qui concerne l'utilisation plus efficace des ressources de transport : il a lancé en juin 2008 le **Programme ontarien de subventions aux municipalités pour la gestion de la demande en transport** afin d'aider financièrement les municipalités de l'Ontario à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives de gestion de la demande en transport.

Un système efficace de transport des marchandises est crucial pour notre économie. Toutefois, en ce qui concerne le fret et le diesel, le statu quo doit changer. Il faut prendre des mesures efficaces à l'égard des effets de la livraison juste-à-temps et du commerce international (y compris le transport de longue distance) sur le bilan carbone. Nous devons examiner de nouvelles initiatives visant l'utilisation des modes de transport les plus efficaces (maritime, ferroviaire et routier), l'amélioration du rendement des parcs de véhicules de transport de marchandises, ainsi que l'accélération de l'adoption des carburants à faible émission de carbone.

Faits en bref

Expansion du Réseau GO en cours

La Province investit dans une expansion majeure des services de train, d'autobus et de stationnement du Réseau Go qui a été entreprise en 2008. L'expansion comprend 35 voitures de train à deux niveaux, de nouveaux autobus à deux étages sur l'autoroute 407, ainsi que l'ouverture du premier parc de stationnement à deux étages du Réseau GO à Burlington à l'été 2008.

Faits en bref

Normes fédérales proposées en matière de consommation de carburant des véhicules

Le 17 janvier 2008, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il tiendrait des consultations sur la réglementation de la consommation de carburant des voitures et des camions légers neufs. Dans le cadre de l'annonce, le gouvernement s'engageait à élaborer des normes « faites au Canada » pour fixer comme minimum le rendement de 35 miles au gallon (6,7 litres aux 100 kilomètres) proposé par le gouvernement des É.-U. en ce qui concerne la consommation de carburant moyenne des véhicules vendus en 2020. S'ils sont adoptés, les règlements s'appliqueront aux modèles de 2011.

Écologisation de l'industrie

Plan fédéral
pour les
réductions
industrielles
11 %



Info Plan d'action :

On estime que les réductions industrielles représenteront 11 p. 100 de l'objectif provincial de réduction des GES de 2014.

L'Ontario est le moteur économique du Canada, et les industries de la province ont déployé beaucoup d'efforts pour réduire leurs émissions de GES et leur impact environnemental global. Certaines industries ont accompli d'excellents progrès alors que d'autres ont du travail à faire.



Un des moyens les plus efficaces de réduire les émissions de GES des industries consiste à plafonner (c.-à-d. restreindre) la quantité totale d'émissions permmissible, puis à exiger que les sociétés rendent des comptes sur leurs émissions en obtenant des droits d'émission pour chaque tonne de dioxyde de carbone qu'elles émettent. Elles peuvent obtenir ces droits lorsqu'ils sont attribués à l'origine et, par la suite, en les achetant d'autres sociétés ou en les échangeant avec elles. Cette approche, qui incite financièrement les sociétés à écologiser leurs activités, est appelée « système de plafonnement et d'échange de droits d'émission ».

Le gouvernement croit qu'en plus d'entraîner une réduction globale des émissions de GES au fil du temps, l'adoption d'un système efficace de plafonnement et d'échange fournirait aux industries de vrais objectifs à atteindre, récompenserait leurs innovations et protégerait des emplois en donnant aux sociétés la flexibilité nécessaire pour gérer leurs propres émissions de la manière qui leur convient le mieux.

Un système de plafonnement et d'échange aidera aussi l'Ontario à adopter une économie à faible émission de carbone en favorisant les technologies propres d'une manière valable sur les plans économique et environnemental. C'est pourquoi l'Ontario prône la création, à l'échelle du Canada, d'un système de plafonnement et d'échange fondé sur des limites d'émissions absolues.

Le gouvernement de l'Ontario coopère avec d'autres administrations et organismes pour établir une approche collaborative du plafonnement et de l'échange des droits d'émission. Plusieurs mesures importantes ont déjà été prises :

- En juillet 2008, l'Ontario est devenue membre de la **Western Climate Initiative (WCI)**, un groupe de provinces et d'États qui collaborent pour trouver des solutions régionales au problème du changement climatique. L'adhésion à la WCI permettra aux industries de l'Ontario de participer à un grand marché du carbone qui les aidera à réaliser de réelles réductions à un coût moindre.
- En juin 2008, l'Ontario a conclu avec le Québec un **protocole d'entente** prévoyant leur collaboration à l'égard d'un système régional de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES. Les deux provinces coopéreront pour assurer la compatibilité de leur approche avec les autres systèmes de plafonnement et d'échange qui naissent en Amérique du Nord et ailleurs.
- En janvier 2008, l'Ontario a annoncé qu'elle était devenue membre du **Climate Registry** pour collaborer avec d'autres provinces et États d'Amérique du Nord en vue d'élaborer et de gérer un système commun de déclaration des émissions de GES qui assurera la mesure, la surveillance, la vérification et la publication relatives aux émissions dans l'ensemble des territoires et des secteurs industriels visés.
- L'Ontario participe également, à titre d'observateur, à d'autres initiatives de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES, notamment la **Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI)** et le **Midwestern Greenhouse Gas Reduction Accord (MGGRA)**. La RGGI est un partenariat stratégique d'États basé aux É.-U. qui a pour mandat de réduire les émissions de GES du secteur de l'électricité. Le MGGRA est une initiative d'États et de provinces visant l'élaboration d'une stratégie régionale pour assurer la sécurité énergétique et réduire les émissions de GES.

À titre de membre de la WCI, l'Ontario collaborera avec le Québec, aux termes de leur protocole d'entente, et avec ses autres partenaires de la WCI pour mettre au point la conception du programme de plafonnement et d'échange de la WCI de façon à aider la province à réaliser ses objectifs.

Les systèmes de plafonnement et d'échange offrent également des incitatifs financiers qui encouragent les établissements ou les secteurs non visés par des limites à accumuler des crédits d'émission de carbone en réduisant ou en éliminant leurs émissions. Une fois ces crédits approuvés, on peut les utiliser dans le système d'échange de droits d'émission de carbone.

Par exemple, les agriculteurs et les autres propriétaires ruraux peuvent réduire la contribution de l'Ontario au changement climatique et participer à un système d'échange de droits d'émission de carbone en modifiant certaines de leurs pratiques, notamment en diminuant le niveau de labourage des terres. (Le labourage expose la

→ Faits en bref

La Western Climate Initiative

Les provinces et les États membres de la WCI représentent environ 73 p. 100 de l'économie canadienne et 20 p. 100 de celle des É.-U. respectivement. Un des avantages des systèmes de plafonnement et d'échange est qu'ils offrent des incitatifs favorisant l'innovation continue en matière de réduction des émissions tout en créant des technologies vertes et des emplois.



couche arable, qui émet alors du dioxyde de carbone.) Les autres mesures utiles qui peuvent donner droit à des crédits d'émission de carbone comprennent l'amélioration de la gestion sur place du fumier, la plantation d'herbes ou d'arbres qui agissent comme des puits de carbone et la gestion durable des forêts.

Dans le cadre du plan d'action, l'Ontario collabore avec ses partenaires des secteurs agricole et forestier pour élaborer, mettre en œuvre et vérifier certaines mesures relatives aux crédits d'émission de carbone. Au cours de la dernière année, le gouvernement a notamment fait ce qui suit :

- adapté à la situation de l'Ontario 16 protocoles de crédits d'émission de carbone;
- tenu un atelier sur l'obtention de crédits de réduction au moyen de la plantation d'arbres;
- collaboré avec les agriculteurs ontariens dans le cadre d'un projet pilote de crédits d'émission de carbone (toujours en cours) qui vise, d'une part, à faire l'essai des exigences de deux ébauches de protocole concernant certaines pratiques agricoles et, d'autre part, à améliorer la compréhension des stratégies permettant de réduire les émissions de GES.

En plus d'aider la province à réaliser son objectif industriel, les agriculteurs et les autres intervenants du secteur agroalimentaire – où la bonne gestion environnementale et l'innovation vont souvent de pair – contribuent à la réalisation des objectifs de réduction des GES liés à l'énergie verte et au transport.

Un gouvernement provincial plus vert



Étant donné l'engagement qu'il a pris de devenir un leader nord-américain de la lutte contre le changement climatique, le gouvernement de l'Ontario doit faire preuve de leadership dans ses propres activités. Tous les ministères et les organismes provinciaux ont un rôle important à jouer et, au cours de la dernière année, on a constitué le Bureau d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario pour qu'il contribue à la coordination des mesures prises dans le cadre de l'ensemble des activités du gouvernement provincial. Jusqu'à présent, le gouvernement a fait ce qui suit dans le but d'écologiser ses activités :

- adopté au besoin la norme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED – une norme de conception écologique reconnue mondialement) qui convient à chaque nouvel immeuble à bureaux et projet de rénovation majeur du gouvernement;
- fixé l'objectif d'économiser 20 p. 100 de l'électricité consommée dans les immeubles du gouvernement par rapport aux niveaux de 2003 d'ici 2010 (des économies d'énergie de 12 p. 100 avaient déjà été réalisées jusqu'en 2007);

- réalisé au Centre des sciences de l'Ontario un projet pilote de toit vert qui vise à abaisser les frais de chauffage et de refroidissement, à réduire le bilan carbone du gouvernement et à montrer le rôle des toits verts dans l'atténuation de l'effet d'îlot thermique des villes en été, l'assainissement de l'air et la prévention du ruissellement de l'eau de pluie;
- remplacé 99 p. 100 des ampoules à incandescence par des ampoules à meilleur rendement;
- confié à Bullfrog Power, un détaillant d'énergie verte, l'alimentation du bureau principal du ministère de l'Environnement situé à Toronto.

Défis et prochaines étapes pour le secteur de l'industrie

À la fin de 2008, l'économie mondiale entre dans une période d'incertitude profonde qui nuira aux fabricants et aux industries de l'Ontario. À court terme, elle pourrait entraîner des réductions des émissions de GES dans les secteurs manufacturier et industriel de la province. Toutefois, le plan d'action Ontario vert vise à réduire les émissions à long terme pendant que l'économie et ces secteurs s'épanouissent et croissent.

Un système de plafonnement et d'échange offrant un accès élargi au commerce serait un moyen rentable d'aider l'industrie à réduire davantage ses émissions de GES, car en plus de l'inciter à réduire ses émissions, il l'encouragerait à diminuer ses coûts et à innover. De plus, un tel système renforcerait le secteur industriel à mesure que la province adoptera une économie à faible émission de carbone en accélérant le développement et l'application de technologies à faible émission de carbone. Le passage à cette économie offrira des possibilités d'innovation technologique, favorisera la croissance d'industries plus vertes et créera des emplois.

Le premier ministre de l'Ontario a chargé David Ramsay, député provincial de Timiskaming-Cochrane, de collaborer avec le Secrétariat à l'action contre le changement climatique et le nouveau **Bureau d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario** pour produire un inventaire complet des initiatives de réduction des GES du gouvernement qui sont en cours, évaluer des moyens d'atténuer l'effet des activités du gouvernement sur les émissions de GES et assurer la participation du personnel de la fonction publique de l'Ontario. Le Bureau coopérera avec tous les ministères pour examiner les politiques et les pratiques dans des domaines comme la gestion des parcs de véhicules à passagers, le transport, le rendement énergétique des bâtiments et l'approvisionnement afin de favoriser les pratiques durables et respectueuses de l'environnement qui contribueront également à la réalisation des objectifs du plan d'action du gouvernement.

Création d'une économie verte



Recherche et
innovation
17 %

Info Plan d'action :

Le secteur de la recherche et de l'innovation représente 17 p. 100 de l'objectif provincial de réduction des GES de 2014.



Au 21^e siècle, la force économique et la prospérité sociale de l'Ontario dépendront de plus en plus de notre capacité d'innover et d'être compétitifs au sein du marché mondial. L'innovation est un des éléments clés du plan en cinq points du gouvernement favorisant la croissance de l'économie. Le Programme d'innovation de l'Ontario vise à lutter contre le changement climatique au moyen d'investissements stratégiques et de soutiens pour les biotechnologies, les technologies propres ainsi que les autres technologies liées à l'environnement et aux nouvelles sources d'énergie.

Les secteurs industriel et manufacturier de l'Ontario produisent une bonne partie des émissions de GES de la province. Ils représentent également une partie importante de la solution. L'innovation est une des principales composantes de base d'une économie verte. C'est pourquoi le gouvernement de l'Ontario offre une aide financière considérable aux sociétés qui créent les emplois et les produits verts d'aujourd'hui et de demain tout en répondant à la demande locale et mondiale. On peut faire quelque chose et on le fait.

Création d'emplois par l'écologisation

Le **Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents** (FESE) lancé en mars 2008 permettra au gouvernement d'investir 1,15 G\$ au cours des cinq prochaines années pour appuyer la recherche, le développement et la commercialisation au sein des industries novatrices et pour attirer de nouveaux investissements dans des domaines stratégiques de l'économie de la province. C'est de là que viendra le soutien pour les nouveaux emplois verts.

Le gouvernement accepte présentement les demandes et garantit aux sociétés qu'elles obtiendront une décision dans les 45 jours de la présentation de leur proposition complète.

Le FESE, qui est conçu pour stimuler l'ensemble de l'économie de l'Ontario, a notamment pour but d'appuyer le plan d'action Ontario vert de la province. Il comporte plusieurs volets. Le premier, le **Programme d'emplois et d'investissements**, offre des investissements qui favorisent l'expansion et la rétention des entreprises et qui permettent d'attirer des investisseurs étrangers. Lancé en mars 2008, ce programme est conçu pour aider un large éventail d'entreprises et les secteurs économiques clés, y compris la recherche, la production de pièces et l'assemblage verts dans le domaine de l'automobile, ainsi que les technologies de la fabrication, du traitement et de l'environnement. La première demande acceptée dans le cadre du Programme d'emplois et d'investissements du FESE est celle de 6N Silicon, une entreprise novatrice en matière d'énergie solaire, qui s'est vu accorder une aide provinciale de près de 8 M\$.

La Province continue à élaborer des programmes qui favorisent le développement et la commercialisation de technologies propres pour assurer notre succès dans l'économie à faible émission de carbone du futur. Les outils qui permettent de financer ces initiatives comprennent un éventail d'investissements, comme ceux du **Programme de collaboration stratégique** du FESE, du **Fonds pour les projets pilotes d'innovation** et du **Fonds pour la recherche en Ontario**. Ces investissements ouvrent la voie à la réalisation de nos objectifs de réduction des GES à court et à long terme. Ils constituent les outils et les soutiens permettant de mettre à profit les innovations et les technologies existantes qui ont déjà été appliquées aux objectifs de chaque secteur visé par le plan d'action.

Le Programme de collaboration stratégique du FESE appuie les partenariats publics-privés dirigés par l'industrie qui visent à accroître la capacité d'innovation de l'Ontario en matière de bio-économie, de technologies propres, de technologies avancées de la santé et d'industries créatives comme les médias numériques et les technologies de l'information et des communications. Ce programme a pour but de créer des emplois à niveau de compétence élevé et de faire de l'Ontario un leader mondial. On sait que l'économie de l'Ontario, particulièrement le secteur manufacturier, fait face à de graves problèmes en ce début de période d'incertitude économique mondiale. Le FESE est conçu pour anticiper et relever les défis et pour aider les entreprises vertes et novatrices de l'Ontario à obtenir l'assistance de la Province aux fins de leur développement et de leur croissance.

Parmi les autres programmes, on trouve le Fonds pour la recherche en Ontario (FRO), qui offre 625 M\$ sur quatre ans pour appuyer la recherche de pointe pouvant mener à des marchandises et à des services novateurs qui stimuleront l'économie de l'Ontario. Jusqu'au 1^{er} septembre 2008, les montants approximatifs transférés par le biais du FRO étaient les suivants :

- 173 M\$ pour les projets du **Programme d'infrastructure de recherche** du FRO (le financement représente jusqu'à 40 p. 100 des coûts en capital admissibles liés à l'acquisition, au développement, à la modernisation ou à la location d'infrastructure de recherche);
- 48 M\$ pour les projets du **Programme d'excellence en recherche** du FRO (qui focalisent sur l'excellence scientifique et la commercialisation et qui visent les nouvelles initiatives de recherche de pointe).

Voici quelques exemples de projets approuvés dans le cadre du FRO :

- Des chercheurs de l'Université de Guelph se penchent sur des substances renouvelables de rechange (comme le chanvre, le blé, le maïs, le soja et le canola) en vue de développer des matériaux destinés à la fabrication de pièces de voiture qui permettraient de réduire les déchets et de produire des voitures plus légères consommant moins de carburant.
- Des chercheurs de l'Université de Toronto examinent des façons de développer des systèmes nouveaux et améliorés de conversion d'énergie et des unités de stockage d'énergie plus efficaces pour les parcs d'éoliennes afin de régler des problèmes techniques liés à l'intégration au réseau et d'accroître le rendement de l'exploitation du vent.
- Des chercheurs de l'Université Western Ontario établissent une nouvelle installation qui permettra de développer des produits verts, notamment des biocarburants et des biomatériaux, et de perfectionner des technologies et des processus novateurs.
- Des chercheurs de l'Université Trent établissent un laboratoire de microenvironnement d'avant-garde afin de déterminer les effets interdépendants de l'appauvrissement de l'ozone, de la pollution atmosphérique, de la déforestation, de l'urbanisation et de la diminution de la diversité des espèces. Les chercheurs collaboreront avec des leaders de l'industrie et des scientifiques de l'Ontario, du reste du Canada, de l'Europe, des États-Unis et du Mexique.

Le Fonds pour les projets pilotes d'innovation, un programme de financement de 30 M\$ sur quatre ans annoncé en juin 2006, focalise sur la commercialisation et la démonstration de technologies, de processus ou de produits novateurs et compétitifs à l'échelle mondiale. Il a pour mandat d'aider les sociétés qui s'efforcent de commercialiser des technologies novatrices en Ontario. Un exemple parmi les bénéficiaires approuvés : Menova Energy Inc., qui offre au marché industriel, commercial et institutionnel des produits abordables liés à l'énergie solaire.

→ Faits en bref

Initiative de l'Université Western Ontario en matière de biocarburants

Les 7,5 M\$ que l'Ontario fournit pour appuyer l'initiative de l'Université Western Ontario relative aux bioproduits contribuent à la lutte contre le changement climatique en transformant la demande mondiale croissante de carburants renouvelables non pétroliers mais à base de carbone en emplois et en investissements dans les régions rurales de l'Ontario. L'initiative comprend deux projets qui emploient des moyens différents pour convertir les sous-produits et les déchets agricoles en biocarburants de la prochaine génération.

Dans le cadre du premier projet, on consacrera 5 M\$ à la création de l'Institute for Chemicals and Fuels from Alternative Resources. Ce centre de recherche de 19 000 pieds carrés abritera des installations où l'on fera l'essai des technologies liées aux biocarburants que développent des chercheurs de l'Université.

Dans le deuxième volet de l'initiative, 2,5 M\$ appuieront la collaboration de l'Université Western Ontario, de l'Université de Guelph, de l'Université de Waterloo et de Stanton Farms en vue de l'aménagement d'une centrale au biogaz à la ferme Stanton, située à Ilderton. L'installation abritera un biodigester qui transformera le fumier et les eaux usées en énergie tout en réduisant les émissions de GES et les odeurs. On prévoit que la capacité initiale de production d'énergie devrait suffire à alimenter près d'un tiers des maisons d'Ilderton (qui compte environ 11 000 résidents).

Défis et prochaines étapes en matière de recherche et d'innovation

L'attribution d'un prix aux émissions de carbone au moyen d'outils comme un système de plafonnement et d'échange crée des incitatifs économiques qui favorisent des processus plus efficaces, la conservation d'énergie et les carburants à faible émission. L'Ontario envisage présentement d'utiliser un tel instrument. Toutefois, pour relever les défis liés au changement climatique, il faudra investir beaucoup plus d'efforts dans les recherches, le développement des technologies, les démonstrations et l'application des technologies d'avant-garde afin de réaliser les réductions beaucoup plus importantes qui sont nécessaires.

La technologie est au cœur du défi consistant à réduire les émissions de GES tout en appuyant la croissance de l'économie. Si nous tentons de réduire les émissions sans utiliser un ensemble essentiellement nouveau de technologies, nous pourrions nuire à cette croissance. Bien que l'efficacité énergétique puisse contribuer à la réduction des émissions et des coûts à court terme, ce sont principalement les nouvelles technologies à faible émission de carbone qui permettront de réaliser des réductions considérables à long terme tout en favorisant la croissance économique.

L'opinion voulant que les technologies vertes ou propres soient la prochaine grande vague de possibilités de croissance et d'investissement se répand. L'Ontario offre des possibilités importantes dans certains des principaux secteurs des technologies propres, notamment l'énergie solaire, l'énergie éolienne, les biocarburants, les bâtiments verts, le transport des personnes et le réseau intelligent. L'Ontario pourrait profiter de ces possibilités en s'appuyant sur ses forces économiques, mais il faudra une collaboration internationale, entre tous les paliers d'administration et parmi les industries, pour permettre le financement à grande échelle des projets de recherche, de développement et de démonstration.

Le gouvernement devra collaborer avec les secteurs et les groupes clés pour déterminer les stratégies transitoires et technologiques qui permettront de réaliser les objectifs provinciaux de réduction massive d'ici 2020 et 2050. Ces stratégies offriront aussi à l'Ontario des avantages comme un renouvellement économique, une amélioration de la compétitivité des secteurs et la création d'emplois verts.

Adaptation au changement climatique

Les ministères et les organismes du gouvernement de l'Ontario s'efforcent de réduire les émissions de GES qui causent le changement climatique. Cependant, dans le monde entier, y compris notre province, les effets du changement climatique se font déjà sentir. Les régimes climatiques, les niveaux d'eau et les saisons de croissance changent un peu partout. Malgré les efforts déployés par l'Ontario et d'autres administrations pour atténuer le changement climatique, il s'agit d'un processus à long terme et d'autres changements se produiront probablement avant que le travail soit terminé.



Par ailleurs, le gouvernement de l'Ontario comprend qu'il a la responsabilité d'aider la population à s'adapter aux effets du changement climatique que nous ressentons déjà autant qu'à ses effets futurs. Au cours de la dernière année, l'Ontario a accompli des progrès en ce qui concerne l'élaboration de stratégies d'adaptation à ces effets.

En 2007, l'Ontario a constitué le **Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique**, qui se compose de 11 scientifiques et experts environnementaux de premier plan. D'ici l'hiver 2008-2009, le Comité devrait présenter au gouvernement ses recommandations sur la manière d'intégrer l'adaptation au changement climatique à son processus décisionnel et sur la façon dont l'adaptation peut atténuer les effets du changement climatique sur les collectivités et les écosystèmes.

En janvier 2008, le premier ministre Dalton McGuinty a participé au Forum sur l'adaptation au changement climatique qui s'est tenu à Vancouver et qui était parrainé par le Conseil de la fédération. Le Conseil se compose des premiers ministres des dix provinces et des trois territoires du Canada.

Lors de la réunion du Conseil tenue à Vancouver, le premier ministre McGuinty et David Pearson, coprésident du Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique, ont présenté un exposé sur les ressources en eau. Parce que ces ressources sont essentielles à la croissance et au succès de la société et de l'économie du Canada, le premier ministre et M. Pearson ont mis l'accent sur l'importance de la gestion des variations de la quantité de l'eau et des mesures visant à assurer sa qualité.

Après le forum de Vancouver, le premier ministre McGuinty a tenu à Toronto, le 31 mars et le 1^{er} avril 2008, un sommet sur l'adaptation à l'échelle nationale intitulé **Planifier le présent – Sommet sur l'adaptation au changement climatique**. Ce sommet réunissait plus de 100 scientifiques, universitaires, ingénieurs et

→ Faits en bref

Entente Canada-Ontario sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs

Conclue en 2007, l'Entente Canada-Ontario sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs comprend un engagement relatif à l'acquisition de connaissances concernant les effets du changement climatique sur la composition, la structure et la fonction de l'écosystème des Grands Lacs, y compris sa biodiversité (les organismes et leur habitat), la qualité de l'eau et sa quantité, la santé et la sécurité humaines (notamment l'accès à l'eau potable propre), le bien-être social et la prospérité économique.

→ **Faits en bref**

Conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

En 2007, ce groupe appuyé par les Nations unies et réunissant quelque 2 500 des meilleurs scientifiques de 192 pays, a souligné dans son quatrième rapport que les activités humaines ont contribué de façon considérable aux changements récents dans les écosystèmes et les régimes climatiques ainsi qu'aux menaces visant la santé humaine à l'échelle mondiale.

représentants de collectivités et de gouvernements qui provenaient de toutes les régions du Canada. Les réunions ont porté sur l'élaboration de stratégies d'adaptation aux effets actuels et prévus du changement climatique.

Un des principaux points de consensus du Sommet était la nécessité d'intégrer l'adaptation au processus décisionnel standard du gouvernement. En juillet 2008, le premier ministre McGuinty a présenté au Conseil de la fédération un rapport sur le Sommet et a dirigé une discussion qui a aidé les premiers ministres à déterminer les problèmes et les possibilités qui feront l'objet d'une future collaboration. En se fondant sur les recommandations du Sommet, les premiers ministres ont accepté de former une communauté de pratique afin d'officialiser le transfert de connaissances nécessaire pour aider les administrations en matière d'adaptation au changement climatique. L'Ontario a offert les compétences des coprésidents de son Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique aux fins de l'établissement de cette communauté de pratique.

Le gouvernement finance aussi la recherche en matière d'adaptation, notamment en consacrant 860 000 \$ sur trois ans à la recherche relative aux effets du changement climatique sur la santé des ours polaires de l'Ontario, qui sont considérés comme extrêmement sensibles aux variations du climat.



Photo : gracieuseté du ministère des Richesses naturelles

Défis et prochaines étapes en matière d'adaptation

Il faut préciser à l'échelle régionale les modèles relatifs aux effets du changement climatique pour comprendre ces effets directs et à long terme sur nos collectivités. À cette fin, le gouvernement investira 3,6 M\$ sur quatre ans pour accroître ses capacités de modélisation, de suivi et de recherche à l'égard des effets du changement climatique.

→ Faits en bref

Recherches et ressources en matière d'adaptation

L'Ontario a élaboré des outils de recherche et des ressources permettant de se renseigner sur l'adaptation au changement climatique, notamment :

- **Recherches ministérielles** – Une série de rapports de recherche qui visent à informer le public et les décideurs sur les divers effets du changement climatique. Pour en savoir plus, visitez la section « Publications et autres ressources sur le changement climatique » du site Web du ministère des Richesses naturelles (www.mnr.gov.on.ca).
- **Outil cartographique en ligne sur les effets du changement climatique** – Un outil cartographique informatif qui montre les variations possibles du climat de l'Ontario découlant de l'augmentation de la quantité de GES dans l'atmosphère. L'outil se trouve à www.web2.mnr.gov.on.ca/mnr/ccmapbrowser/climate.html (en anglais seulement).
- **Centre ontarien de ressources sur les impacts climatiques et l'adaptation** – Ce centre, financé par le gouvernement provincial et situé à l'Université Laurentienne de Sudbury, coordonne les recherches et l'information sur les effets du changement climatique et offre à toutes les collectivités de la province des programmes de sensibilisation, d'extension des services et d'amélioration de la capacité en matière d'adaptation. Pour en savoir plus, visitez www.climateontario.ca.

Collaboration avec d'autres gouvernements et avec des organismes non gouvernementaux

Faits en bref

Quelques engagements pris par le Conseil de la fédération en août 2007 :

- Mesure et vérification – Élaborer des méthodes uniformes et vérifiables de mesure des émissions de GES en devenant membre du Climate Registry.
- Énergie renouvelable – Produire collectivement 25 000 MW additionnels d'énergie renouvelable d'ici 2020 à partir de sources comme l'eau, le vent, le soleil et les marées.
- Sensibilisation – Intégrer le changement climatique au programme scolaire.

Pour en savoir plus sur les autres engagements, visitez le site Web du Conseil à www.conseildelafederation.ca.

En plus de viser à devenir un leader de la lutte contre le changement climatique, l'Ontario souhaite collaborer avec ses amis et ses alliés qui ont des buts et des objectifs communs et qui peuvent nous aider à gagner cette bataille.

En août 2007, le **Conseil de la fédération** a accepté de consacrer sa réunion annuelle à l'énergie et au changement climatique. Lors de cette réunion, les premiers ministres provinciaux ont consenti à mettre en œuvre des stratégies de conservation d'énergie et à réduire les émissions de GES dans les limites de leur territoire, selon le plan de chaque province ou territoire en matière de changement climatique.

Les premiers ministres ont aussi accepté de continuer leurs discussions sur le changement climatique à l'occasion de la réunion annuelle de 2008 du Conseil. Lors de cette réunion, le Conseil a réitéré sa détermination à souligner l'importance des technologies énergétiques vertes et d'autres recherches novatrices au moyen d'une série de forums réunissant des experts technologues et scientifiques. Dans le cadre de cette initiative, l'Ontario prévoit tenir une séance sur les technologies vertes liées aux véhicules. Les premiers ministres se sont également engagés à augmenter de 20 p. 100 le rendement énergétique dans leur territoire respectif d'ici 2020.

L'Ontario est devenue membre du **Climate Registry** et crée des liens avec d'autres provinces et États des É.-U. et du Mexique. En outre, l'Ontario continue d'accroître sa participation à des activités connexes de réduction des émissions, comme la Western Climate Initiative, la Regional Greenhouse Gas Initiative et le Midwest Greenhouse Gas Reduction Accord.

En juin 2008, les conseils des ministres de l'Ontario et du Québec se sont réunis pour conclure un **protocole d'entente** prévoyant l'élaboration d'un système d'échange de droits d'émission qui devrait être mis en œuvre dès 2010, ainsi que d'autres mesures coopératives qui aideront les deux provinces à réaliser leurs objectifs. De plus amples renseignements sur l'approche ontarienne de la réduction des émissions fondée sur le plafonnement et l'échange des droits d'émission figurent plus haut dans le présent rapport. Par ailleurs, l'annexe C traite des émissions de chaque province.

En plus de collaborer avec d'autres gouvernements, la province appuie des organismes non gouvernementaux qui réalisent des projets communautaires pour aider les Ontariennes et les Ontariens à réduire leurs émissions de GES (pour en savoir plus, voir la section du rapport intitulée « Croissance verte »).

Programmes futurs et prochaines étapes



Le gouvernement de l'Ontario accepte la responsabilité de faire preuve de leadership en ce qui concerne les mesures de lutte contre le changement climatique.

Avec son plan d'action, l'Ontario a établi les fondations qui lui permettront de continuer à réduire les émissions de GES et à s'adapter aux effets du changement climatique. Les mesures prises par la Province jusqu'à présent représentent des étapes cruciales dans la réalisation de nos objectifs de réduction des émissions de 2014, de 2020 et de 2050 – et dans notre chemin vers un avenir où l'on émettra peu de carbone.

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à investir davantage dans la recherche, le développement et l'utilisation de technologies plus propres et plus durables. Cette détermination contribuera à faire de l'Ontario un leader parmi les joueurs de l'économie à faible émission de carbone qui nous attend. Par ailleurs, le leadership du gouvernement en matière de changement climatique aide les secteurs de la fabrication, des produits agricoles et des produits forestiers de l'Ontario à développer la main-d'œuvre qualifiée et l'infrastructure dont ils ont besoin pour créer un avenir plus prospère et plus durable.

Le gouvernement de l'Ontario continuera sur sa lancée en respectant les engagements qu'il a pris, notamment à l'égard de la poursuite de la coopération avec le Québec et la Western Climate Initiative en ce qui concerne le plafonnement et l'échange de droits d'émission de GES, et en mettant en œuvre de nouvelles initiatives, comme celles qui suivent :

- Établissement et protection d'une **zone interprovinciale de nature protégée** de plus de 94 000 kilomètres carrés – L'Ontario collaborera avec le Manitoba pour créer ce lien important entre les forêts boréales de l'est et de l'ouest et pour maximiser nos activités visant à protéger la région boréale du Grand Nord.
- Mise en œuvre de l'Initiative d'aménagement du Grand Nord de l'Ontario – Cette initiative protégera au moins 225 000 kilomètres carrés de la région boréale du Grand Nord et accordera une protection prioritaire à des éléments écologiques clés comme l'habitat d'espèces en voie de disparition. Dans le cadre de l'initiative, l'Ontario s'engagera à collaborer avec les scientifiques, les Premières nations et d'autres collectivités autochtones pour cartographier et protéger de façon permanente un réseau de terres reliées situées dans le Grand Nord.



- Recherches relatives à l'adaptation – Nous investirons 3,6 M\$ sur quatre ans pour accroître les capacités de modélisation, de suivi et de recherche du gouvernement en ce qui concerne les effets du changement climatique.
- Poursuite de l'écologisation des pratiques du gouvernement de l'Ontario – Pour atteindre cet objectif, l'Ontario a constitué récemment le Bureau d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario, qui coopérera avec tous les ministères pour examiner les politiques et les pratiques dans des domaines comme la gestion des parcs de véhicules à passagers, le transport, le rendement énergétique des bâtiments et l'approvisionnement afin de favoriser les pratiques durables et respectueuses de l'environnement qui contribueront à la réalisation des objectifs du plan d'action Ontario vert du gouvernement.

Au cours des prochains mois et des prochaines années, le gouvernement continuera à élaborer et à mettre en œuvre d'autres politiques, programmes et initiatives afin d'offrir à toute la population de l'Ontario un avenir meilleur, plus prospère et plus durable.

Autres mesures que vous pouvez prendre

Le présent rapport annuel énonce les mesures que le gouvernement de l'Ontario prend à l'égard du changement climatique. Toutefois, les Ontariennes et les Ontariens moyens peuvent également faire beaucoup de choses, et le gouvernement a développé des ressources qui peuvent les aider.

Les visiteurs du site Web www.additupontario.ca/FR apprennent les choix que chacun et chacune peut faire pour favoriser un avenir où l'on émettra peu de carbone. Ce site décrit aussi les récompenses et les incitatifs qu'on offre pour aider la population à agir, et il présente des conseils qui peuvent permettre d'économiser au travail et à la maison. Les visiteurs du site peuvent en outre utiliser le nouvel outil « toutcompte » pour calculer leur bilan carbone tout en s'informant davantage sur l'environnement et les autres ressources.



Pour en savoir plus au sujet du changement climatique et de ses effets sur l'Ontario et pour obtenir des conseils sur ce que vous pouvez faire pour améliorer la situation, veuillez visiter la section « Changement climatique » du site Web du ministère de l'Environnement, à www.ene.gov.on.ca, ou appeler le Centre d'information du ministère, au 416 325-4000 (région du Grand Toronto) ou au 1 800 565-4923 (sans frais).

Conclusion



Le présent rapport annuel est le premier du gouvernement qui porte sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action Ontario vert. Les mesures et les initiatives qu'il mentionne constituent pour notre province une excellente fondation en matière de lutte contre le changement climatique. Toutefois, il reste beaucoup de travail à faire pour réaliser les objectifs de réduction des GES du plan d'action et créer une économie à faible émission de carbone.

Le gouvernement se prépare à prendre d'autres mesures :

- *énergie* – ajout de programmes de conservation d'énergie et de sources d'énergie renouvelable.
- *bâtiments, maisons et entreprises* – réduction des obstacles informationnels, financiers et sociaux aux mesures qui pourraient être prises à la maison, à la ferme et dans le commerce;
- *transport* – promotion des carburants à faible émission de carbone, de l'adoption de nouvelles technologies liées aux véhicules et d'un éventail d'options de transport intelligentes;
- *industrie* – repositionnement de notre industrie en vue d'une économie compétitive à faible émission de carbone;
- *fonction publique élargie* – promotion de mesures additionnelles dans les établissements publics;
- *innovation* – établissement, avec tous les secteurs, de partenariats appuyant le passage des technologies du concept à l'utilisation pratique et la transition vers un avenir où l'on émettra peu de carbone.

Pour déterminer l'éventail complet de possibilités, nous compterons sur les conseils que nous recevrons du **Comité consultatif du premier ministre en matière de changement climatique** et de la population de la province.

L'Ontario deviendra une société plus forte et plus prospère, et nous offrirons un avenir plus sain et plus durable aux prochaines générations.

Même si le leadership du gouvernement demeurera essentiel à la coordination des efforts de notre société pour réagir efficacement à ce problème mondial, chaque Ontarienne et chaque Ontarien a un rôle important à jouer. Le gouvernement est confiant que si nous travaillons ensemble, l'Ontario peut atteindre ces objectifs et y parviendra.

Annexes

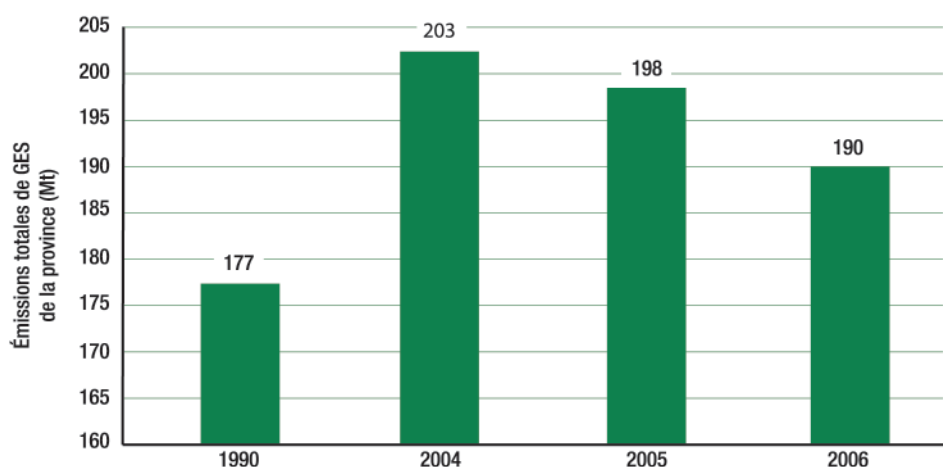
Annexe A – Progrès et gains

En 2006, les émissions de l'Ontario étaient inférieures de plus de 6 p. 100 à celles de 2004 (elles étaient aussi inférieures à celles de 2005), mais elles étaient supérieures de 7 p. 100 aux niveaux de 1990 (voir la figure 3 ci-après).

Cette diminution des émissions par rapport à 2005 résultait principalement de ce qui suit :

- la réduction de l'utilisation du charbon pour produire l'électricité et l'exploitation accrue de sources d'électricité produisant moins de carbone;
- la réduction de la demande de gaz naturel découlant de la douceur de l'hiver 2006;
- la réduction globale des émissions du secteur des produits chimiques de l'Ontario.

Figure 3 : Évolution des émissions totales de GES de l'Ontario



Sources : Données de 1990 et de 2004 : *Rapport d'inventaire national* de 2006 (Environnement Canada) – données sur lesquelles se fonde le plan d'action Ontario vert (août 2007)

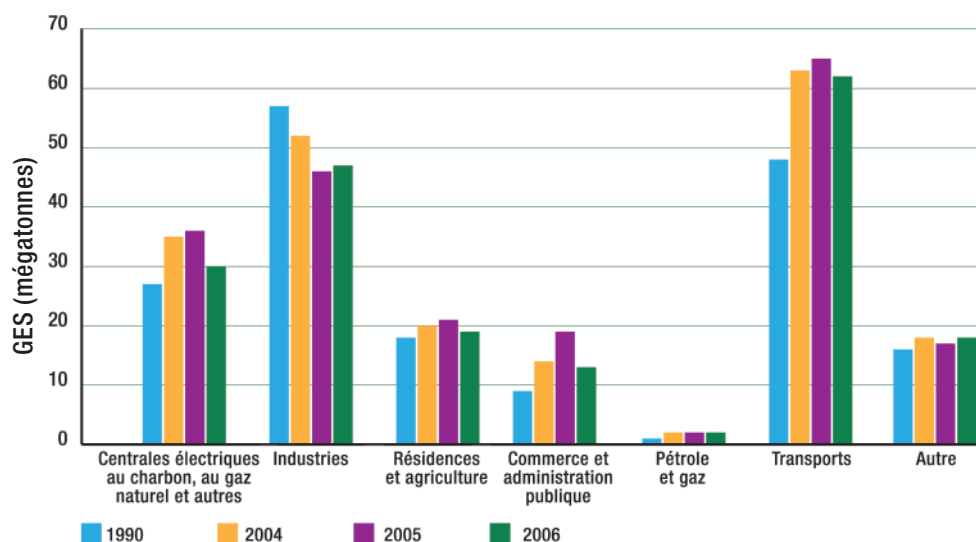
Données de 2005 et de 2006 : *Rapport d'inventaire national* de 2008 (le plus récent qui soit disponible – Environnement Canada)

Note concernant la figure 3 : Le graphique se fonde sur les données du *Rapport d'inventaire national* publié par Environnement Canada. Le gouvernement fédéral utilise les méthodologies convenant à chaque secteur pour estimer les émissions et les retraits. Le rapport est présenté aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les émissions estimatives sont fondées sur des systèmes et des modèles du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ainsi que sur les activités opérationnelles des secteurs. Une équipe d'examen composée d'experts de l'ONU vérifie chaque rapport pour s'assurer qu'il satisfait aux normes de la CCNUCC et elle fournit des conseils visant à l'améliorer. Les valeurs peuvent varier d'une année à l'autre en raison de l'amélioration ou de la révision des données.

Annexe B – Émissions de GES, par secteur

La figure 4 indique les émissions de GES de l'Ontario (en mégatonnes), par secteur.

Figure 4 : Émissions de GES de l'Ontario, par secteur (1990 et de 2004 à 2006)



Sources : Données de 1990 et de 2004 : *Rapport d'inventaire national* de 2006 (Environnement Canada) – données sur lesquelles se fonde le plan d'action Ontario vert (août 2007)

Données de 2005 et de 2006 : *Rapport d'inventaire national* de 2008 (le plus récent qui soit disponible – Environnement Canada)

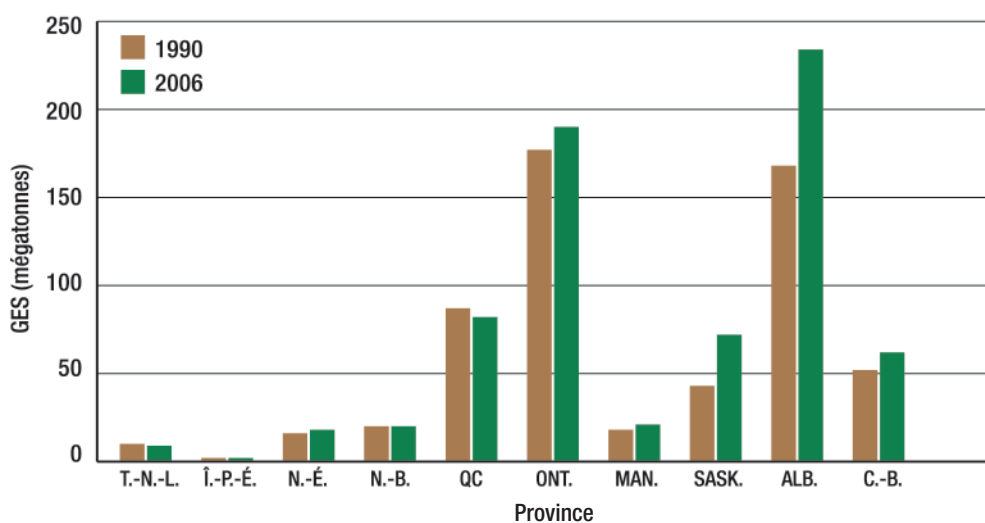
Note 1 concernant la figure 4 : Le secteur « Résidences et agriculture » ne comprend que les émissions liées à l'énergie. Le secteur « Autre » comprend les déchets, les solvants et les utilisations agricoles non liées à l'énergie (p. ex., gestion de l'engrais et du fumier). Le secteur « Pétrole et gaz » ne comprend pas l'utilisation d'énergie liée à l'extraction (qui est attribuée au secteur « Industries »).

Note 2 concernant la figure 4 : La figure 4 se fonde sur les données du *Rapport d'inventaire national* publié par Environnement Canada. Le gouvernement fédéral utilise les méthodologies convenant à chaque secteur pour estimer les émissions et les retraits. Le rapport est présenté aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les émissions estimatives sont fondées sur des systèmes et des modèles du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ainsi que sur les activités opérationnelles des secteurs. Une équipe d'examen composée d'experts de l'ONU vérifie chaque rapport pour s'assurer qu'il satisfait aux normes de la CCNUCC et elle fournit des conseils visant à l'améliorer. Les valeurs peuvent varier d'une année à l'autre en raison de l'amélioration ou de la révision des données.

Annexe C – Émissions de gaz à effet de serre au Canada, par province

La figure 5 indique les émissions de GES des provinces, en mégatonnes. Chaque colonne de gauche représente les émissions de 1990 et celle de droite, les émissions de 2006.

Figure 5 : Émissions de GES au Canada, par province



Sources : Données de 1990 : *Rapport d'inventaire national* de 2006 (Environnement Canada)

Données de 2006 : *Rapport d'inventaire national* de 2008 (Environnement Canada)

Annexe D – Importantes réalisations réglementaires et législatives

- Le 24 juin 2008 : Dépôt du Règlement de l'Ontario 231/08, qui limite à six mois la durée des évaluations environnementales pour les projets de transport en commun.
- Le 19 juin 2008 : Présentation de deux modifications réglementaires (Règl. de l'Ont. 216/08 et Règl. de l'Ont. 217/08) visant à rendre progressivement obligatoire la collecte et la récupération des gaz d'enfouissement (méthane) produits par les lieux d'enfouissement locaux.
- Le 18 juin 2008 : La *Loi de 2008 modifiant le Code de la route (systèmes limiteurs de vitesse)* reçoit la sanction royale. La *Loi* autorise l'imposition de limites de vitesse aux camions lourds.
- Le 17 avril 2008 : L'Ontario lève l'interdiction des cordes à linge (Règl. de l'Ont. 97/08).
- Le 24 août 2007 : Promulgation d'un règlement (Règl. de l'Ont. 496/07) interdisant l'utilisation du charbon pour produire de l'électricité à Nanticoke, Atikokan, Lambton et Thunder Bay après le 31 décembre 2014.
- Le 19 octobre 2006 : La *Loi de 2006 modifiant des lois en ce qui a trait à l'aménagement du territoire et aux terres protégées* reçoit la sanction royale. La *Loi* apporte des changements à la *Loi sur l'aménagement du territoire* à l'appui de la qualité de vie en Ontario en aidant les municipalités à promouvoir les technologies durables, à appuyer la construction à bon rendement énergétique et à rehausser leurs services de transport en commun.
- Le 28 juin 2006 : Le gouvernement de l'Ontario adopte un nouveau Code du bâtiment en déposant le Règlement de l'Ontario 350/06. Le Code du bâtiment 2006 incorpore quelque 700 changements techniques, notamment un nombre considérable de nouvelles exigences relatives à l'efficacité énergétique.
- Le 28 mars 2006 : La *Loi de 2006 sur le leadership en matière de conservation de l'énergie* de l'Ontario reçoit la sanction royale. En vertu de cette loi, les ministères et organismes publics sont appelés à préparer périodiquement des plans de conservation de l'énergie et à rendre compte de leur consommation d'énergie, des mesures de conservation entreprises et des progrès accomplis.
- Le 7 octobre 2005 : Dépôt du Règl. de l'Ont. 535/05, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, qui prescrit une teneur minimale de 5 p. 100 en éthanol dans l'essence (fondée sur une moyenne annuelle) à compter de 2007 et qui encourage l'utilisation d'éthanol produit à partir de matières cellulosiques.

- Le 13 juin 2005 : La *Loi de 2005 sur les zones de croissance* reçoit la sanction royale. Cette loi fait en sorte que la planification de la croissance reflète les besoins, les forces et les possibilités des collectivités visées et que la croissance concilie les intérêts économiques et environnementaux.
- Le 24 février 2005 : La *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure* reçoit la sanction royale. Cette loi permet la création du Plan de la ceinture de verdure, qui mettra à l'abri de l'urbanisation et de l'étalement urbain environ 1,8 million d'acres de terres agricoles et écologiquement vulnérables dans la région du Golden Horseshoe. Elle comprend environ 800 000 acres de terres comprises dans le Plan de l'escarpement du Niagara et le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et ajoutera des terres supplémentaires à la zone.

Annexe E – Plan de transport pour la région du Grand Toronto et de Hamilton

La carte ci-dessous illustre le nouveau réseau de transport rapide régional proposé par Metrolinx dans le cadre de son plan provisoire de transport régional. Ce vaste réseau fera en sorte que les trois quarts des résidents de la région du Grand Toronto et de Hamilton vivront à moins de deux kilomètres d'un point d'accès au réseau de transport rapide.

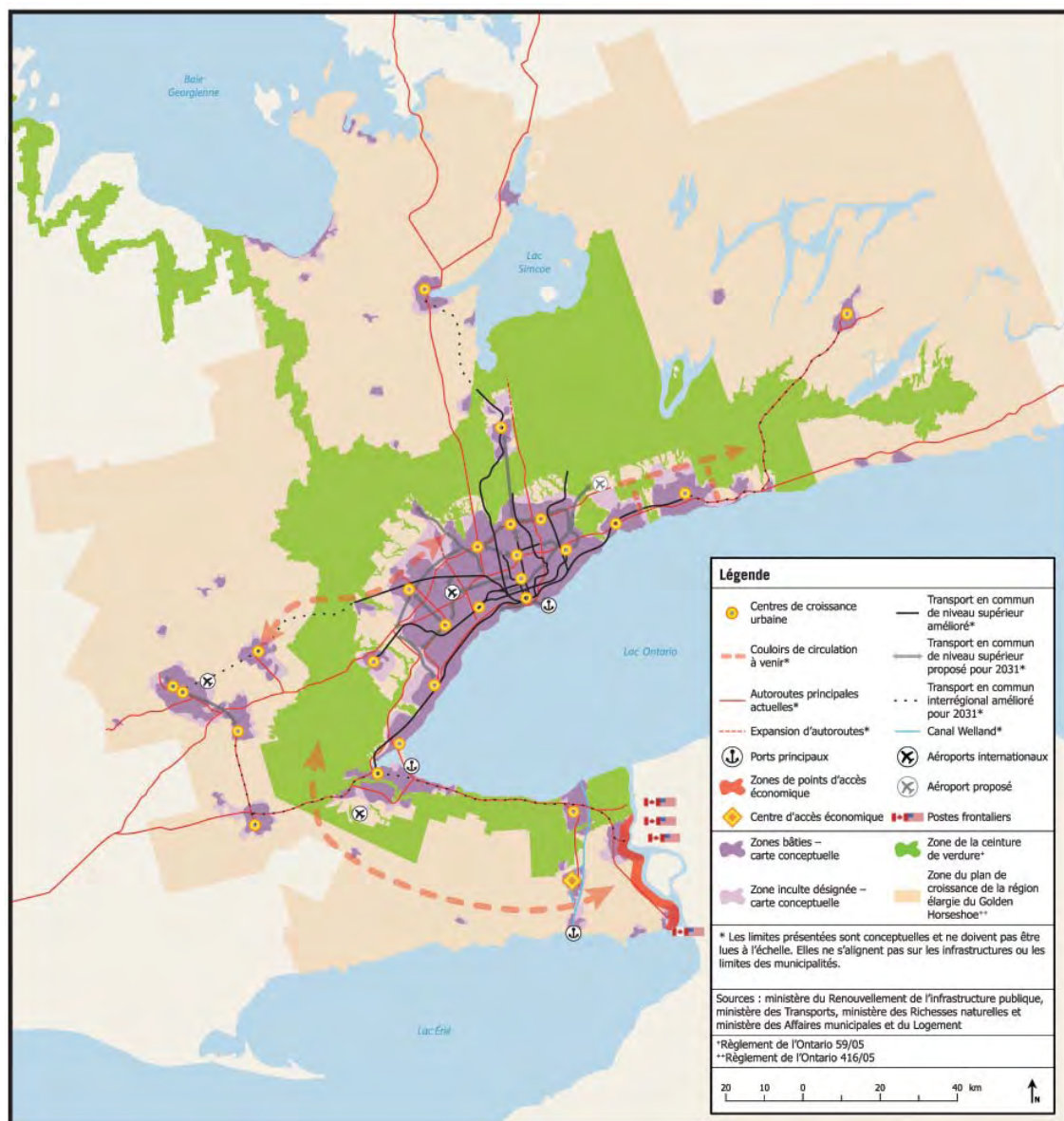
Figure 6 : Plan de transport proposé pour la région du Grand Toronto et de Hamilton



Annexe F – Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe

L'annexe 4 du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe rend compte de 25 centres de croissance urbaine qui feront l'objet d'investissements dans les établissements et services publics régionaux et qui bénéficieront d'importantes infrastructures de transports et deviendront des centres d'emploi. Est également représentée la ceinture de verdure, une zone protégée d'une superficie supérieure à celle de l'Île-du-Prince-Édouard, qui englobe des forêts et des zones naturelles qui constituent des puits de carbone et qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre.

Figure 7 : Centres de croissance urbaine du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe



Place à la croissance : Plan de croissance pour la région élargie du Golden Horseshoe, 2006

Annexe G – Avancement du plan d'action

Le tableau qui suit résume les initiatives clés traitées dans le présent rapport ainsi que d'autres initiatives que le gouvernement a mises en œuvre pour contribuer à la réalisation des objectifs provinciaux précisés dans le plan d'action de l'Ontario.

Remarque : Les prévisions relatives aux GES pourraient être modifiées en raison d'une amélioration ou d'une révision des données.

Énergie verte	
Initiative	Avancement
Réductions de l'utilisation du charbon jusqu'à présent	De 2003 à 2007, l'Ontario a réduit de 20 p. 100 ses émissions de dioxyde de carbone provenant des centrales électriques alimentées au charbon en les faisant passer à 28 mégatonnes (MT) en 2007.
Élimination progressive du charbon	Le Règlement de l'Ontario 496/07 déposé en août 2007 exige que les centrales électriques alimentées au charbon de l'Ontario cessent d'utiliser le charbon au plus tard à la fin de 2014. Cette initiative devrait entraîner une réduction des émissions de GES allant jusqu'à 30 mégatonnes par année.

Autres initiatives liées aux énergies vertes	
Initiative	Avancement
Approvisionnement en énergie renouvelable	Depuis 2003, l'Ontario a accordé des contrats prévoyant environ 2 600 nouveaux mégawatts (MW) d'énergie renouvelable produits au moyen du vent, du soleil, de la biomasse, des biogaz, des biocarburants, des gaz d'enfouissement et de l'eau. De ce nombre, plus de 500 MW sont déjà produits.
Approvisionnement en énergie propre	Au 1 ^{er} septembre 2008, des contrats prévoyant 3 973 nouveaux MW d'énergie produite par des centrales à cycle mixte alimentées au gaz naturel avaient été signés. De ce nombre, environ 430 MW sont déjà produits et la plus grande partie du reste est à l'étape de l'autorisation, de la construction ou de la mise en service.
Production combinée de chaleur et d'énergie	Les centrales de production combinée de chaleur et d'énergie (ou de cogénération) produisent à la fois de l'énergie et de la chaleur, ce qui permet aux utilisateurs d'obtenir au total plus d'énergie du carburant utilisé. À l'heure actuelle, sept projets de cogénération ayant une capacité combinée de 414 MW ont fait l'objet de contrats et un appel de propositions visant 500 MW de plus est en cours. On produit déjà 19 nouveaux MW de cogénération. L'Office de l'électricité de l'Ontario s'emploie à élaborer les règles et les contrats concernant un programme d'offre standard en matière d'énergie propre destiné aux petits projets de cogénération d'au plus 10 MW.
Projets d'éoliennes au large	Après une étude complète, le gouvernement de l'Ontario a annoncé en 2007 qu'il examinera des propositions d'exploitation d'éoliennes sur les Grands Lacs.

Programme ontarien d'aide financière pour les systèmes de biogaz	Lancé en septembre 2007, ce programme de 9 M\$ échelonné sur trois ans financera 20 à 25 systèmes de biogaz agricoles et agroalimentaires qui transforment les produits et les sous-produits agricoles et agroalimentaires en énergie renouvelable. La popularité du programme a entraîné des subventions additionnelles de 2 M\$ au cours du premier trimestre de 2008. Au 1^{er} septembre 2008, 46 études de faisabilité et 12 projets de construction avaient été approuvés et 4 systèmes de biogaz représentant une puissance installée supérieure à 1 MW fonctionnaient.
Incitatif ontarien pour les systèmes de chauffage solaire thermique	À compter de 2008, le gouvernement s'engage à investir 14,4 M\$ sur quatre ans pour aider les entreprises du secteur institutionnel, commercial et industriel à adopter un système de chauffage solaire thermique. Au 1^{er} septembre 2008, 100 propositions de projets avaient été reçues. De ce nombre, 59 ont été approuvées et sont présentement en cours de réalisation.
Remise de la taxe de vente au détail (énergie verte résidentielle)	L'Ontario accorde une remise de la taxe de vente au détail sur le matériel solaire, éolien, hydroélectrique de microcentrale et géothermique admissible qui est acheté et installé dans des logements avant le 31 décembre 2009.

Conservation de l'énergie et énergie verte à la maison	
Initiative	Avancement
Programme de vérification énergétique résidentielle et Programme d'amélioration du rendement énergétique domiciliaire	Ces programmes ont été lancés en juin 2007. Au 1 ^{er} septembre 2008, 78 296 vérifications énergétiques et 19 959 améliorations du rendement énergétique avaient été effectuées dans des résidences.
Exemption de la taxe de vente au détail	L'Ontario offre une exemption de la taxe de vente au détail sur les électroménagers et les ampoules EnergyStar ^{MD} jusqu'au 31 août 2009.
Élimination progressive des ampoules à faible rendement	Un règlement interdisant la vente d'ampoules à faible rendement d'ici 2012 (dans les cas où le marché offrira des solutions de rechange) est en cours d'élaboration. Si le règlement est adopté, le rendement prescrit pour les ampoules serait en moyenne 40 p. 100 plus élevé que le rendement des ampoules ordinaires actuelles.
Groupe de travail ontarien sur l'énergie solaire	Un groupe de travail composé d'experts de l'industrie et de spécialistes du marché a été chargé de présenter au ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure des recommandations et un calendrier concernant des stratégies pour atteindre l'objectif provincial de 100 000 installations solaires sur les toits de résidences. Le 31 octobre 2008, le groupe de travail a présenté un rapport contenant des recommandations de mesures susceptibles de stimuler le marché des systèmes thermiques solaires.

Programme « Pensez Solaire »	Le gouvernement de l'Ontario collabore avec la Fondation Air Pur (FAP) pour créer un guichet unique offrant aux consommateurs des renseignements sur l'énergie solaire. Un numéro sans frais et un site Web ont été mis en service en septembre 2007. La FAP a tenu des consultations à l'échelle de la province à l'été 2008. De nombreuses activités liées au programme se sont déroulées dans toutes les régions de l'Ontario.
Programme PowerHouse de financement des technologies de production d'énergie renouvelable	Ce programme pilote de 1,3 M\$ sur deux ans a été lancé en juin 2008 en collaboration avec Hydro One et Enersource Mississauga. Il offre des fonds à l'appui des technologies résidentielles liées à l'énergie renouvelable, comme les thermopompes solaires, éoliennes et géothermiques. Au 1 ^{er} septembre 2008, 80 demandes avaient été reçues.

Volet Croissance verte – Des collectivités plus durables

Initiative	Avancement
La Loi de 2005 sur la ceinture de verdure et le Plan de la ceinture de verdure	La législation protège 1,8 million d'acres de terres écologiquement fragiles et agricoles contre l'aménagement. Le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) conseille et appuie les municipalités à mesure qu'elles intègrent les politiques du Plan de la ceinture de verdure à leur plan officiel. La <i>Loi de 2005 sur la ceinture de verdure</i> prévoit l'examen décennal du Plan à compter de 2015. Après une consultation publique, le MAML a publié les critères qui serviront à examiner et à évaluer les demandes des municipalités visant à agrandir la ceinture de verdure.
La Loi de 2005 sur les zones de crois- sance et le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe	Les municipalités s'efforcent d'assurer la conformité de leur plan officiel et doivent respecter la date limite du 16 juin 2009. Le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure (MEI) continue à fournir des conseils et de l'aide technique, au besoin. Le MEI a aussi diffusé plusieurs documents pour appuyer la mise en œuvre du Plan de croissance, notamment un rapport sur la taille et les emplacements proposés des centres de croissance urbaine, un document de référence sur la planification des emplois, ainsi que des renseignements sur les limites de construction.
Règlement exigeant le captage des gaz d'enfouissement	Règlement mis au point en juin 2008. La province fournit 10 M\$ sur trois ans dans le cadre d'un programme qui aide les municipalités à satisfaire aux exigences du nouveau règlement. Les demandes de fonds pour 2008-2009 devaient être présentées au plus tard le 7 novembre 2008. Les rapports sur la conception des systèmes de gaz doivent être remis au plus tard le 30 juin 2009, date du début de la surveillance des gaz d'enfouissement. Lorsque ces nouvelles règles seront appliquées aux systèmes existants, les lieux d'enfouissement de l'Ontario réduiront les émissions de GES de plus de 4 MT par année.

Code du bâtiment de 2006	Le Code du bâtiment de 2006 énonce de nouvelles exigences de rendement énergétique pour les maisons et les grands immeubles, ainsi que des mesures favorisant les technologies de construction vertes. Certains changements sont entrés en vigueur en 2007 (exigences relatives au rendement énergétique accru des fenêtres, aux niveaux d'isolation plus élevés et aux appareils de chauffage à haute efficacité alimentés au gaz et au propane). On mettra en vigueur d'autres modifications progressivement jusqu'au 31 décembre 2011 pour donner à l'industrie le temps de se préparer. Au cours des huit prochaines années, les exigences du Code du bâtiment concernant le rendement énergétique amélioré réduiront les émissions de GES d'environ 1 mégatonne, soit l'équivalent du retrait de 250 000 voitures des routes. Pour appuyer la mise en œuvre des nouvelles dispositions, on a produit des séances de formation technique pour les concepteurs et les inspecteurs en bâtiment, un guide des pratiques exemplaires relatives à l'isolation des sous-sols sur toute leur hauteur ainsi que des séances de formation sur les compétences liées au rendement énergétique. Les priorités actuelles comprennent le soutien à la mise à jour du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments et l'élaboration de normes d'efficacité énergétique pour le Code du bâtiment. On élabore également un mécanisme de mise à jour régulière des tableaux de données climatiques du Code du bâtiment pour tenir compte du changement climatique de façon anticipée.
Fonds d'action écologique pour les municipalités (FAEM)	Programme lancé en mai 2008; premier appel de propositions pour des projets de démonstration et de rénovation terminé. Le FAEM accepte les demandes des municipalités en vue d'obtenir une subvention allant jusqu'à 500 000 \$ pour un projet de démonstration ou jusqu'à 25 p. 100 des coûts liés à une rénovation, jusqu'à concurrence de 100 000 \$. On a avisé les auteurs des 86 demandes du premier cycle qui ont été acceptées relativement à un projet de rénovation, à la vérification d'une rénovation ou à un projet de démonstration.
Prêts de 200 M\$ aux municipalités	Prêts qui aident les municipalités à réduire les émissions de GES en améliorant et en rénovant les bâtiments. Le programme a été lancé en mai 2008. Les modalités de demande de prêt ont été établies et sont accessibles à partir du site Web d'Infrastructure Ontario, sous l'onglet « Prêts et services ».
Initiative « 50 millions d'arbres »	Un programme d'Arbres Ontario prévoyant la plantation de 50 millions d'arbres dans le Sud de l'Ontario d'ici 2020. On estime que cette initiative retirera de l'atmosphère environ 3,8 MT de dioxyde de carbone d'ici 2054, soit l'équivalent de 172 millions de déplacements en voiture de Toronto à Barrie. Le programme atteint ses objectifs : 1,8 million d'arbres ont été plantés jusqu'à présent.

Initiative d'écologisation en milieu urbain	Programme de la Fondation Evergreen prévoyant la plantation de 100 000 arbres dans les villes et les centres urbains d'ici 2010. Le programme atteint ses objectifs : plus de 24 375 arbres ont été plantés jusqu'à présent.
Stratégie Cueillez la fraîcheur de l'Ontario!	Le gouvernement a consacré 56 M\$ sur quatre ans au programme Cueillez la fraîcheur de l'Ontario!, qui sensibilise les consommateurs aux aliments produits en Ontario tout en encourageant la population à les acheter dans les épiceries, les marchés fermiers et les restaurants. Ce programme atteint ses objectifs : ses volets comprennent de la publicité grand public, l'expansion du programme Ontario, terre nourricière, le programme de restauration fine Savourez l'Ontario mis en œuvre dans 74 restaurants, l'appui donné aux efforts de marketing et de coordination de l'industrie et des réseaux agroalimentaires locaux par le Fonds d'investissement dans le marché ontarien, ainsi que l'Initiative des marchés de producteurs, qui vise à accroître la vente directe de produits de l'Ontario par les agriculteurs aux consommateurs. Les études font état d'une propension à la sélection d'aliments du terroir ontarien de l'ordre de 87 p. 100, ce qui représente une hausse de 10 p. 100 de la tendance à consommer des aliments produits en Ontario.
Fonds d'écologisation communautaire	On a lancé ce programme en automne 2007 pour sensibiliser la population locale et réduire les émissions de GES. Lors du premier cycle, on a accordé 2,5 M\$ à 23 projets communautaires parrainés par des organismes non gouvernementaux et par de petites municipalités.
Aide aux initiatives communautaires de conservation de l'énergie	Ce programme, qui en est à sa troisième année, a pour but d'appuyer les projets communautaires d'extension des services, de sensibilisation et d'incubation liés à la conservation de l'énergie. En général, les bénéficiaires des subventions sont des organismes locaux sans but lucratif et constitués en personne morale, comme des organismes non gouvernementaux, des groupes communautaires et des groupes scolaires. L'information est fournie aux résidents, aux écoles et aux conseils scolaires, aux enfants participant à des programmes, aux petites municipalités, aux offices de protection de la nature, aux organismes et aux associations multiculturels, aux groupes de personnes à faible revenu, etc. Un séminaire Web visant à accroître la capacité des auteurs de demande éventuels s'est tenu en juin 2008. Pendant la période visée par le rapport, 89 projets représentant un budget total de 2,6 M\$ ont été réalisés dans toutes les régions de la province.

Volet Transports-Action Ontario 2020

Initiative	Avancement
Volet Transports-Action Ontario 2020	L'Ontario fournit 11,5 G\$ (sur un investissement total de 17,5 G\$) pour créer ou améliorer 902 km de circuit de transport en commun. C'est le plus important investissement de l'histoire de la province à cet égard. Les progrès majeurs concernant le transport en commun comprennent les suivants : • Le Règlement de l'Ontario 231/08, entré en vigueur le 24 juin 2008, limite à six mois la durée des évaluations environnementales des projets de transport en commun. • Metrolinx a élaboré un plan de transport complet pour la région du Grand Toronto et de Hamilton (RGTH) afin de favoriser le transport en commun et de réduire les émissions. Les livres blancs définitifs (Vision, buts et objectifs; Directives et concepts préliminaires) ont été diffusés en mai 2008 aux fins de discussion. Les consultations sur l'ébauche du Plan régional de transport ont été entamées en automne 2008. • Investissement de 744 M\$ dans les projets « Solutions rapides » de Metrolinx approuvé dans le budget du printemps 2008 pour la RGTH. • L'Ontario a fourni 870 M\$ à la cité de Toronto et à la municipalité régionale de York, par le biais du Fonds Transports-Action Ontario, pour financer l'extension de 8,6 km de la ligne de métro Spadina jusqu'à la région de York. Le déplacement des services d'utilité publique devrait commencer à l'été 2009.

Autres initiatives de transport

Initiative	Avancement
Limiteurs de vitesse dans les camions lourds	Le 19 mars 2008, l'Ontario a déposé un projet de loi qui réduirait la vitesse maximale des camions lourds. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 18 juin 2008. La province s'emploie à élaborer un règlement qui, s'il est adopté, limitera la vitesse maximale des camions lourds à 105 km/h. Cette mesure devrait accroître la sécurité des autoroutes et entraîner une réduction des émissions de GES.
Norme de carburant à faible émission de carbone	Cette mesure exige d'ici 2020 une réduction de 10 p. 100 des émissions de carbone attribuables aux carburants utilisés pour le transport, soit l'équivalent du retrait de 700 000 voitures des routes. Le premier ministre McGuinty et M. Schwarzenegger, gouverneur de la Californie, ont signé en mai 2007 un protocole d'entente dans lequel l'Ontario s'engageait à coordonner l'élaboration de ses politiques avec la Californie. Des consultations avec des organismes environnementaux non gouvernementaux, des représentants d'industries et des universitaires sont en cours depuis juin 2008.
Programme de véhicules écologiques (commercial)	Le programme a pour but d'inciter les entreprises à choisir des véhicules commerciaux utilisant des technologies vertes. Des consultations avec les intervenants ont eu lieu en avril 2008.

Écologisation de l'industrie

Initiative	Avancement
Coopération avec d'autres territoires en matière de plafonnement et d'échange de droits d'émission	L'Ontario a conclu un protocole d'entente avec le Québec et est devenue membre de la Western Climate Initiative et du Climate Registry. L'Ontario a aussi obtenu le statut d'observateur de la Regional Greenhouse Gas Initiative et du Midwestern Greenhouse Gas Reduction Accord, et la province continue à collaborer avec des territoires aux vues similaires en ce qui concerne la création d'un système efficace de plafonnement et d'échange de droits d'émission.
Crédits d'émission de carbone	Des plans provinciaux annoncés en 2007 prévoient l'élaboration de protocoles de crédits d'émission de carbone. On a créé un groupe d'experts et planifié des projets pilotes pour les secteurs agricole et forestier. Un projet pilote agricole portant sur l'agriculture où l'on n'utilise pas ou presque pas le labourage et où l'on réduit l'épandage d'engrais azotés sur les récoltes est en cours.

Un gouvernement provincial plus vert

Initiative	Avancement
Écologisation des immeubles du gouvernement de l'Ontario	D'ici 2010, le gouvernement vise à réduire de 20 p. 100 par rapport aux niveaux de 2006 la consommation d'électricité dans ses immeubles. Il a atteint une réduction de 12 p. 100 en 2007 seulement. À l'été 2008, le gouvernement avait remplacé 99 p. 100 des ampoules à incandescence des immeubles qui lui appartiennent par du matériel d'éclairage plus efficient. L'Ontario a aussi adopté la norme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) pour la construction de tous les nouveaux immeubles du gouvernement et les grands projets de rénovation, selon le cas. La certification LEED des rénovations et des travaux de construction des immeubles appartenant au gouvernement est en cours. À ce jour, 25 immeubles ont reçu la certification environnementale Visez verts Plus de la Building Owners and Management Association. Un projet pilote de toit vert a été réalisé au Centre des sciences de l'Ontario en juillet 2008. Les avantages potentiels du projet comprennent une diminution des frais de chauffage et de climatisation et une réduction du bilan carbone du gouvernement. Le projet illustre également le rôle des toits verts, qui réduisent l'effet d'îlot thermique des villes en été, diminuent la pollution atmosphérique et préviennent le ruissellement de l'eau de pluie.
Bureau principal du ministère de l'Environnement – Bullfrog	Bullfrog Power, aux termes d'un contrat conclu avec le ministère de l'Environnement, fournira au bureau principal de celui-ci, situé au 135, avenue St. Clair Ouest, toute l'électricité dont il a besoin. La compagnie utilise des sources d'énergie renouvelable.

Aménagement de deux postes de ravitaillement en carburant E85 pour les véhicules du gouvernement	L'affectation des fonds à la construction des postes a été approuvée. Au 1 ^{er} septembre 2008, les évaluations préliminaires des sites étaient terminées. Un contrat a été accordé relativement au poste de Mimico et un appel d'offres est en cours pour celui de London.
---	--

Nouveaux emplois entraînés par l'écologisation

Initiative	Avancement
Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents (FESE) – Programme d'emplois et d'investissements	Programme lancé en mars 2008. Le gouvernement offre une aide de 1,15 G\$ et les demandes sont en cours d'évaluation. Jusqu'à présent, 6N Silicon, une entreprise novatrice en matière d'énergie solaire, s'est vu accorder une aide provinciale de près de 8 M\$ grâce au Programme d'emplois et d'investissements.
FESE – Programme de collaboration stratégique	Ce programme de subventions, qui fait partie du FESE, appuie les programmes et les projets stratégiques collaboratifs dirigés par l'industrie dans les secteurs forts de l'Ontario. On accepte présentement les demandes.
Fonds pour la recherche en Ontario (FRO)	Financement à guichet unique pour la recherche. Offre aux chercheurs talentueux l'aide dont ils ont besoin pour entreprendre des recherches d'avant-garde. Près de 625 M\$ ont été réservés sur les quatre prochaines années pour le Programme d'excellence en recherche et le Programme d'infrastructure de recherche du FRO. Les initiatives financées comprennent : des recherches relatives à des solutions renouvelables permettant de créer des substances destinées aux voitures à faible consommation de carburant (Université de Guelph – 6 M\$), des recherches concernant des systèmes nouveaux et améliorés de conversion de l'énergie pour les éoliennes (Université de Toronto – 3,5 M\$) et des recherches sur l'adaptation (Université Western Ontario – 6,8 M\$). La date limite de présentation des propositions pour le troisième cycle de financement était le 30 juillet 2008. Les propositions sont en cours d'examen. Au 1 ^{er} septembre 2008, on avait transféré les montants approximatifs suivants par le biais du FRO : • 173 M\$ pour les projets du Programme d'infrastructure de recherche; • 48 M\$ pour les projets du Programme d'excellence en recherche.
Fonds pour les projets pilotes d'innovation	Annoncé en juin 2006, le Fonds pour les projets pilotes d'innovation (FPPI) est un programme de financement échelonné sur quatre ans et assorti d'un budget de 30 M\$ qui appuie la commercialisation et la démonstration initiale de technologies, de procédés et de produits innovateurs susceptibles d'être compétitifs à l'échelle mondiale. Le programme FPPI ayant connu un succès retentissant, les 30 M\$ qu'il prévoyait ont déjà été écoulés. Les propositions continuent toutefois d'être acceptées puisque le gouvernement examine d'autres possibilités de financement.

Programme d'innovation dans le domaine des piles à combustibles	Ce programme de financement de 3 M\$, qui favorise la commercialisation de piles à combustible et de technologies liées à ces piles, met l'accent sur le développement des produits jusqu'à l'étape de la fabrication. Au 1^{er} septembre 2008, des subventions totalisant plus de 1 M\$ avaient été accordées à six projets, notamment Hydrogen Village, une collectivité qui montre l'utilité de la technologie de l'hydrogène et de la pile à combustible pour ce qui est d'alimenter les réserves d'énergie, les parcs de véhicules et les maisons.
--	--

Adaptation au changement climatique	
Initiative	Avancement
Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique	Le gouvernement a annoncé la composition du Comité en décembre 2007. En septembre 2008, le comité s'était réuni à quatre reprises. À ce jour, le comité a présenté des recommandations sur diverses questions, notamment la planification de l'adaptation et de la protection des sources d'eau ainsi que les investissements dans les infrastructures à la lumière du changement climatique. Le rapport du comité est prévu pour l'hiver 2008-2009 et comprendra des recommandations concernant la santé, l'environnement et l'infrastructure.
Sommet du premier ministre sur l'adaptation au changement climatique	Le Sommet, présenté par les coprésidents du Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique, s'est tenu le 31 mars et le 1^{er} avril 2008. Plus de 100 experts des milieux des sciences, des universités, du génie et du gouvernement et provenant de toutes les régions du Canada ont participé. Les participants ont fourni au gouvernement des recommandations de mesures à prendre en matière d'adaptation dans les secteurs des infrastructures hydrauliques, de la gestion de situations d'urgence et des ressources hydriques. Lors de la réunion de juillet 2008 du Conseil de la fédération, M. Dalton McGuinty, premier ministre de l'Ontario, a remis aux autres membres du Conseil le rapport des résultats du Sommet.
Recherche sur l'ours polaire – Santé et survie de la population	La Province consacrera 860 000 \$ sur trois ans aux recherches concernant les effets du changement climatique sur la santé de la population d'ours polaires de l'Ontario, qui est jugée extrêmement sensible aux variations du climat. Le programme atteint ses objectifs : des colliers GPS ont été posés sur neuf ours et les ressources nécessaires à la surveillance de la santé des ours polaires du sud de la baie d'Hudson sont maintenant disponibles. Des travaux sur le terrain visant la pose de colliers sur 10 autres ours sont en cours.

Collaboration avec d'autres gouvernements et organismes non gouvernementaux

Initiative	Avancement
Conseil de la fédération – initiatives relatives au changement climatique	L'Ontario appuie les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique qui sont parrainées par le Conseil et qui soulignent l'importance des technologies énergétiques vertes et d'autres recherches novatrices au moyen d'une série de forums réunissant des experts technologues et scientifiques. En juillet 2008, le premier ministre de l'Ontario, M. Dalton McGuinty a présenté au Conseil un rapport sur le Sommet sur l'adaptation au changement climatique de l'Ontario et sur ses résultats clés. L'Ontario tiendra une séance sur les technologies des véhicules verts dans le cadre d'une série d'activités parrainées par le Conseil.
Plafonnement et échange de droits d'émission	L'Ontario crée des liens avec d'autres provinces du Canada et avec des États des É.-U. et du Mexique relativement à une approche multilatérale du plafonnement et de l'échange de droits d'émission.
Norme de carburant à faible émission de carbone	L'Ontario a conclu avec la Californie un protocole d'entente prévoyant que les deux gouvernements coordonneront l'élaboration de leurs politiques relatives à une norme de carburant à faible émission de carbone.

Annexe H – Examen externe des données

AU SECRÉTARIAT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Nous avons procédé à l'examen des indicateurs quantitatifs sélectionnés (énumérés ci-dessous) présentés dans Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique, Rapport annuel 2007-2008 (le « rapport ») daté du 31 août 2008. La responsabilité de la collecte et de la présentation des indicateurs contenus dans le rapport incombe au personnel du Secrétariat du changement climatique. Notre responsabilité consiste à déterminer si un élément jetant un doute sur la présentation fidèle des indicateurs quantitatifs sélectionnés a été porté à notre attention.

Portée

Notre examen comprenait les indicateurs quantitatifs liés aux projets suivants :

- Élimination progressive du charbon
- Programme de vérification énergétique résidentielle et Programme d'amélioration du rendement énergétique domiciliaire
- Incitatif ontarien pour les systèmes de chauffage solaire thermique
- Programme PowerHouse de financement des technologies de production d'énergie renouvelable
- Approvisionnement en énergie renouvelable
- Approvisionnement en énergie propre
- Approvisionnement en énergie de cogénération (non renouvelable)
- Écologisation de la fonction publique de l'Ontario – Édifices
- 50 millions d'arbres
- Initiative d'écologisation en milieu urbain
- Fonds d'écologisation communautaire
- Bureau principal du ministère de l'Environnement – Bullfrog
- Cueillez la fraîcheur de l'Ontario!
- Programme ontarien d'aide financière pour les systèmes de biogaz

Les indicateurs quantitatifs précis qui ont fait l'objet de l'examen sont répertoriés ci-dessous.

Nous n'avons pas examiné les parties narratives du rapport, sauf lorsqu'elles portaient sur les indicateurs quantitatifs sélectionnés. Nous n'avons pas examiné les estimations liées aux réductions de gaz à effet de serre formulées pour chacun des projets.

Approche

Notre examen a été effectué conformément au chapitre 5025 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Normes relatives aux missions de certification », et a donc consisté essentiellement en prise de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur des renseignements qui nous ont été fournis par le Secrétariat du changement climatique. Un examen ne constitue pas une vérification, et par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces indicateurs quantitatifs sélectionnés.

Notre examen des trois indicateurs suivants s'est limité à examiner la concordance des indicateurs présentés avec les données de rapports publiés par l'OPA :

- Approvisionnement en énergie renouvelable
- Approvisionnement en énergie propre
- Approvisionnement en énergie de cogénération (non renouvelable)

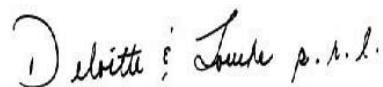
Notre examen de l'indicateur suivant s'est limité à examiner la concordance des indicateurs présentés avec les données de rapports publiés par l'OPG :

- Élimination progressive du charbon

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les indicateurs sélectionnés présentés ci-dessus ne sont pas présentés, à tous les égards importants, conformément aux critères pertinents établis dans le rapport.

Cet examen est fourni uniquement à titre d'information et est réservé à l'usage exclusif du Secrétariat du changement climatique; il ne doit être utilisé par aucune autre personne ou entité.



Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés
Toronto (Ontario)

Le 20 octobre 2008

Indicateurs quantitatifs examinés

Projet	Indicateurs quantitatifs sélectionnés
Élimination progressive du charbon	• Réduction de la quantité d'émission de CO₂ provenant des usines au charbon (en millions de tonnes)
Programme de vérification énergétique résidentielle et Programme d'amélioration du rendement énergétique domiciliaire	• Nombre de rénovations effectuées • Nombre de vérifications menées
Incitatif ontarien pour les systèmes de chauffage solaire thermique	• Nombre d'installations
Programme PowerHouse de financement des technologies de production d'énergie renouvelable	• Nombre de demandes et d'approbations liées à des projets • Financement accordé
Approvisionnement en énergie renouvelable	• Nombre de projets mises en service ou déjà en activité • Usine générant de la capacité
Approvisionnement en énergie propre	• Nombre d'usines mises en service ou déjà en activité • Usine générant de la capacité
Approvisionnement en énergie de cogénération (non renouvelable)	• Nombre de projets mises en service ou déjà en activité • Usine générant de la capacité
Écologisation de la fonction publique de l'Ontario – Édifices	• Nombre d'ampoules écoénergétiques distribuées • Nombre d'immeubles ayant obtenu la certification BOMA
50 millions d'arbres	• Nombre d'arbres à planter en vertu de contrats, et régions visées par ces contrats
Initiative d'écologisation en milieu urbain	• Nombre d'arbres plantés dans des centres urbains
Fonds d'écologisation communautaire	• Nombre de projets approuvés • Financement accordé
Bureau principal du ministère de l'Environnement – Bullfrog	• Quantité d'énergie renouvelable obtenue au cours de l'année
Cueillez la fraîcheur de l'Ontario!	• Indicateurs liés à des enquêtes ou à des sondages menés par des tiers
Programme ontarien d'aide financière pour les systèmes de biogaz	• Nombre d'approbations et de subventions liées à des projets

Pour en savoir davantage sur le changement climatique,
visitez le site Web du ministère de l'Environnement,

www.ontario.ca/environnement

Pour en savoir davantage sur ce que vous pouvez faire, visitez le site Web

www.ontario.ca/toutcompte

Protéger notre environnement.



Ontario